

# Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2024

# 2024

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2024, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de Matmut Sam,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- les états de reporting quantitatifs (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par les Conseils d'administration de Matmut Sam et de la Sgam Matmut du 26 mars 2025.

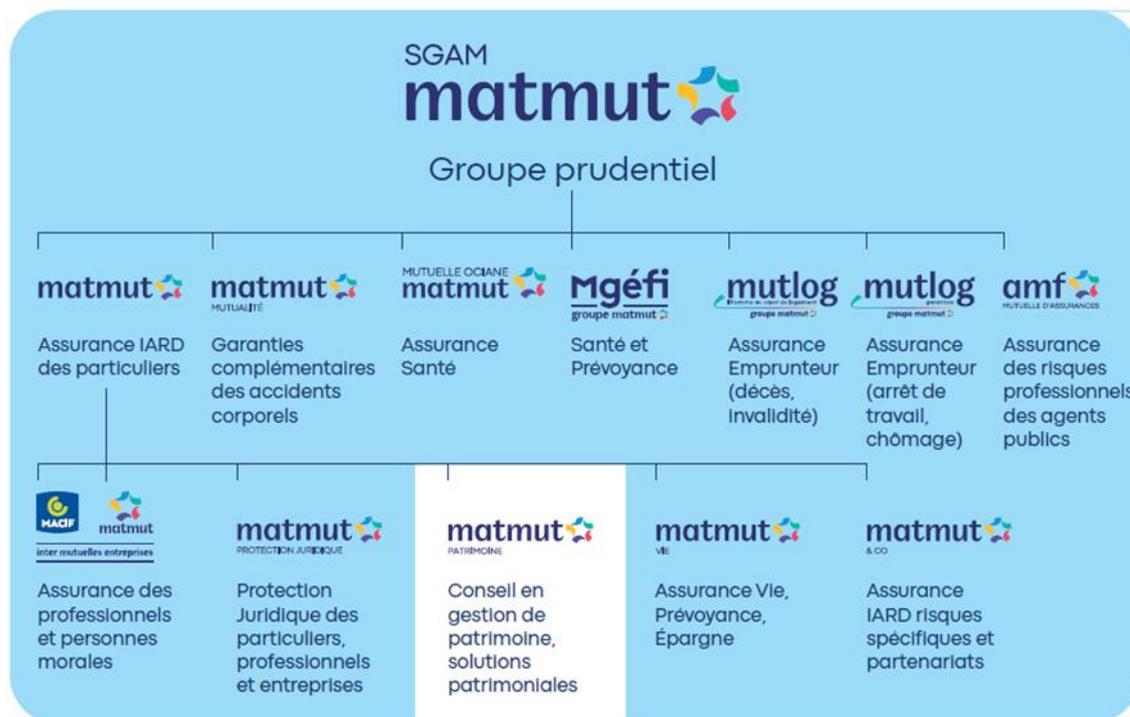
## SOMMAIRE

<b>Synthèse</b>	<b>4</b>
<b>PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>	<b>8</b>
A1 - Présentation de l'activité	8
A2 - Résultats de souscription	12
A3 - Résultats des investissements	12
A4 - Résultats des autres activités	13
A5 - Autres informations	13
<b>PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE</b>	<b>14</b>
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance	14
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité	16
B3 - Gestion des risques	17
B4 - Système de contrôle interne	20
B5 - Fonction Audit Interne	22
B6 - Fonction Actuarielle	23
B7 - Sous-traitance	23
B8 - Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité	24
B9 - Autres informations	24
<b>PARTIE C - PROFIL DE RISQUE</b>	<b>25</b>
C1 - Risque de souscription	26
C2 - Risque de marché	27
C3 - Risque de crédit	29
C4 - Risque de liquidité	29
C5 - Risque opérationnel	30
C6 - Autres risques importants	32
C7 - Autres informations	34
<b>PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b>	<b>35</b>
D1 - Actifs	36
D2 - Provisions techniques	38
D3 - Autres passifs	40
D4 - Méthodes de valorisation alternatives	41
D5 - Autres informations	41
<b>PARTIE E - GESTION DU CAPITAL</b>	<b>42</b>
E1 - Fonds propres	42
E2 - Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	43
E3 - Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	44
E4 - Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	45
E5 - Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	45
E6 - Autres informations	45
<b>ANNEXE – ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS</b>	<b>46</b>

## SYNTHESE

### ACTIVITE ET RESULTATS

Matmut est une société d'assurance mutualiste affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut.



Malgré un contexte assurantiel toujours aussi concurrentiel et un environnement macroéconomique et géopolitique complexe, Matmut Sam poursuit en 2024 sa dynamique de croissance.

Ainsi, son chiffre d'affaires progresse de 8,0% par rapport à l'exercice 2023 pour s'établir à plus de 2 milliards d'euros, soutenue par les revalorisations tarifaires appliquées en 2024 ainsi qu'à la croissance de son sociétariat +0,5% qui atteint plus de 3 millions de sociétaires.

La baisse de la charge des sinistres, notamment sur les périmètres climatique et catastrophes naturelles, participe à l'amélioration du ratio combiné d'inventaire de l'ordre de 6 points qui s'établit ainsi à 98,8%.

## SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance mutualiste de Matmut Sam garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

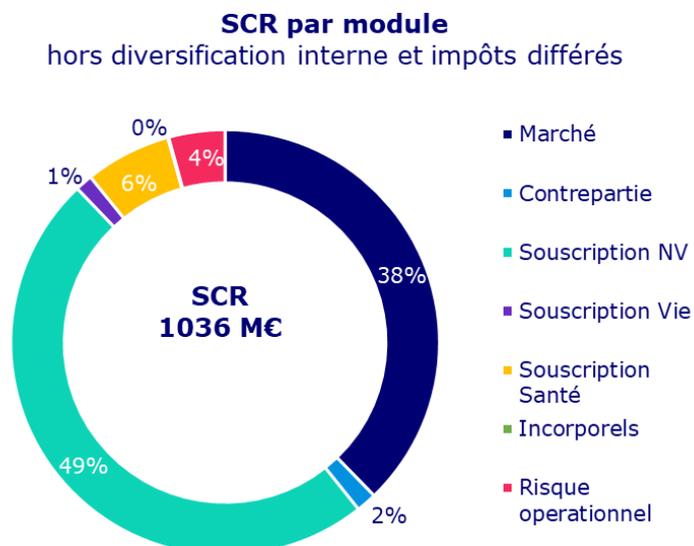
- L'assemblée générale de sociétaires,
- Les administrateurs élus (conseil d'administration et son président),
- La direction générale et les dirigeants effectifs,
- Les responsables de fonctions clés présentant régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes et comité des risques, conformité et actuariat et le cas échéant au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de Matmut Sam et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général, les dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

## PROFIL DE RISQUE

Matmut Sam évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir de la formule standard du calcul du SCR.

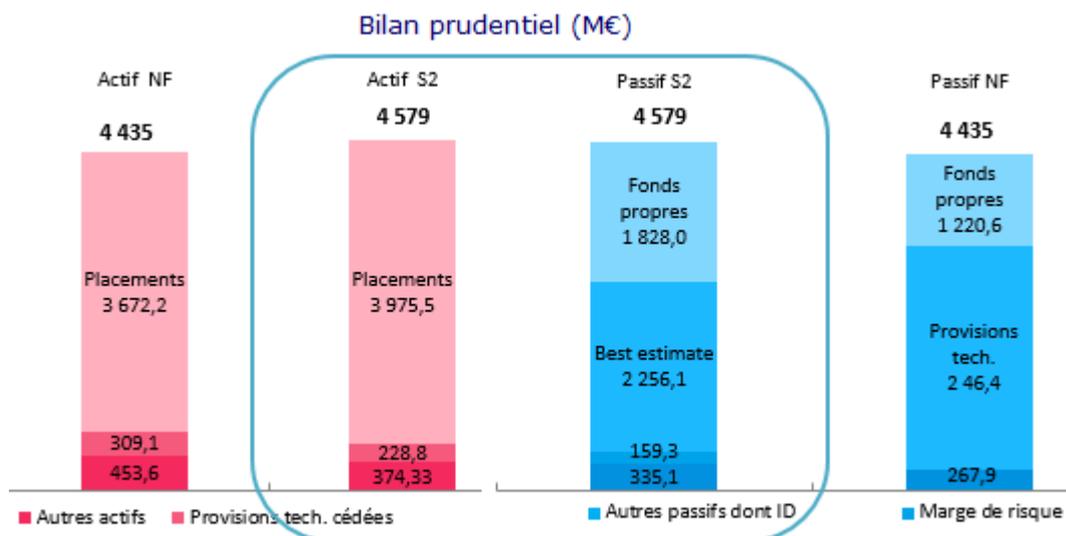


En tant qu'assureur dommages aux biens et de responsabilité civile, elle est principalement exposée :

- aux risques de souscription (56% dont 49 % axé sur la non-vie), composé essentiellement du risque de primes et de réserves attaché à l'assurance automobile et habitation,
- au risque de marché (38%), composé du risque actions et du risque de spread.

Matmut Sam est, par ailleurs, exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

## VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Le bilan prudentiel 2024 se compose :

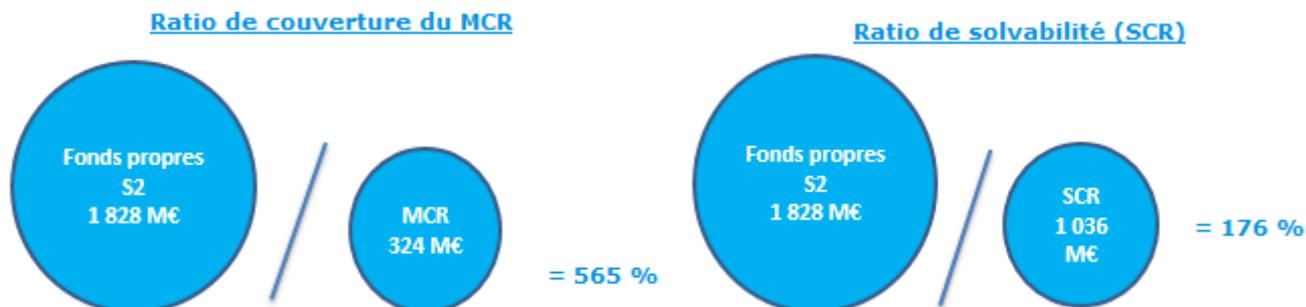
- à l'actif de 87% de placements (y compris l'immobilier d'exploitation), de 5 % de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 8 %.
- au passif de 40% de fonds propres, 49% de best estimate, 3% de marge de risque et 7% d'autres passifs.

Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures, prévues par la réglementation (article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE), améliorant sa solvabilité :

- ni transitoires (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- ni permanentes (correction pour volatilité, paramètres spécifiques propres – USP – appliqués à son profil de risque, ...) auxquelles elle est éligible.

## GESTION DU CAPITAL

Ratio S2 **176,5 %**  
(+17,7 points vs 2023)



La progression du ratio de solvabilité 2024 de 17,7 points s'explique par la combinaison des effets suivants :

- le renforcement des fonds propres prudentiels à hauteur de 103,3 millions d'euros, grâce à l'augmentation des fonds propres sociaux et aux revalorisations prudentielles des placements en valeur de marché,
- la baisse du SCR de 50,4 millions d'euros consécutive à :
  - l'ajustement par les impôts différés, qui augmente de 32,8 millions d'euros (+149,4%).
  - la diminution du SCR de marché de 33,2 millions d'euros (-5,7%) par rapport à 2023,
  - la relative stabilité du SCR souscription non-vie (+1,3%), liée principalement au SCR primes et réserves (+1,9%) et au SCR CAT (-3,4%).

Matmut Sam dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres.

Elle couvre largement les exigences réglementaires.

## **PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS**

### **A1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE**

Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes (Matmut Sam) est une Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro SIREN 775 701 477. Son siège social est situé 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN.

Affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut, Matmut Sam est dédiée à l'assurance de dommages aux biens et de responsabilité civile des particuliers, des artisans, des commerçants, des petites entreprises, des professions médicales et associations.

Intervenant exclusivement sur le territoire français, elle conçoit, distribue et gère des produits d'assurance automobile, moto, habitation, bateau, chasse, accidents corporels, assurance scolaire ainsi qu'une gamme de produits d'assurance forfaitaires destinés aux professionnels et petites entreprises.

Elle complète l'ensemble de ses produits par des prestations d'assistance et de protection juridique « Vie privée » dont elle propose la souscription en option. Matmut Sam est en charge des fonctions centrales (finances, ressources humaines, informatique...).

Pour l'exercice de son activité, elle détient les agréments relevant des branches d'assurances suivantes :

- Branche 1 : Accidents,
- Branche 3 : Corps de véhicules terrestres,
- Branche 6 : Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux,
- Branche 7 : Marchandises transportées,
- Branche 8 : Incendies et éléments naturels,
- Branche 9 : Autres dommages aux biens,
- Branche 10 : Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs,
- Branche 12 : Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux,
- Branche 13 : Responsabilité civile générale,
- Branche 16 : Pertes pécuniaires diverses,
- Branche 17 : Protection Juridique,
- Branche 18 : Assistance.

Elle détient cinq filiales opérationnelles (sociétés anonymes) en qualité d'actionnaire majoritaire :

- Inter Mutuelles Entreprises pour l'assurance de dommages aux biens et responsabilité civile des professionnels, entreprises et associations,
- Matmut Protection Juridique pour l'assurance des garanties de protection juridique souscrites par les sociétaires, particuliers, professionnels et entreprises,
- Matmut Vie pour les assurances de personnes,
- Matmut Patrimoine pour le conseil en gestion de patrimoine,

et à 100%, la filiale Matmut & Co pour l'assurance IARD des risques spécifiques et les Partenariats.

Celles-ci font appel, dans le cadre d'un groupement de fait, aux ressources de Matmut Sam pour la réalisation de prestations (finances, ressources humaines, informatique...) et/ou la gestion de tout ou partie de leurs activités.

Elle détient par ailleurs des participations significatives non majoritaires dans des sociétés d'assurance et d'assistance : Cardif IARD (34%) et IMA (27%).

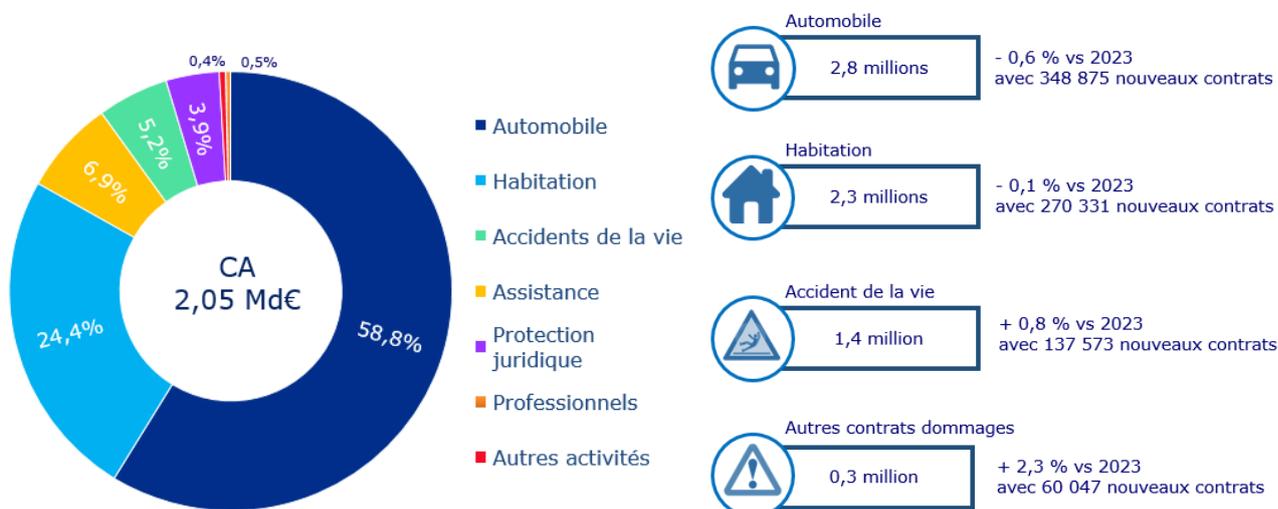
### **CHIFFRES CLES**

Matmut Sam poursuit sa dynamique de croissance, avec un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros reposant principalement sur les activités d'assurance automobile et habitation.





### Répartition du chiffre d'affaires et du portefeuille



### FAITS MARQUANTS SURVENUS SUR LA PERIODE DE REFERENCE

En 2024, le Groupe Matmut s'est doté d'un nouveau plan stratégique triennal 2024-2026, « Objectif : Impact ! », aligné avec sa vision d'être un assureur mutualiste complet, souverain et indépendant, agile et attractif. Ce plan a pour objectif d'accélérer son développement rentable en intégrant la durabilité, l'intelligence artificielle (IA) et la prévention dans tous ses métiers, tout en poursuivant les nombreuses réalisations du précédent plan.

« OBJECTIF : IMPACT ! » s'articule autour de 3 piliers :

1. Poursuivre l'adaptation de son modèle pour être un assureur complet, indépendant, capable de se développer de manière rentable et responsable
2. Renforcer ses fondamentaux afin d'assurer la pérennité et la solidité de son modèle sur les plans technique, organisationnel et financier
3. Booster l'attractivité et la désirabilité du groupe en développant une image positive, agile et reconnue.

Sur la période 2024-2026, le Groupe Matmut s'est notamment fixé pour objectifs :

- D'acquérir 180 000 nouveaux sociétaires
- De faire croître son chiffre d'affaires (CA) de 20 % (hors activité vie)
- De maintenir son ratio de solvabilité entre 180 et 220% et d'atteindre un ratio combiné net de réassurance inférieur à 100
- De continuer la diversification de ses activités en faisant évoluer la part de l'assurance de personnes (santé, épargne, prévoyance) de 30 % actuellement à 34 % du chiffre d'affaire global.

La première année du plan triennal 2024 a été marquée par de nombreuses réalisations, se caractérisant pour Matmut sam par :

#### L'OPTIMISATION DU MODELE OPERATIONNEL GRACE A UN MODELE CIBLE D'INDEMNISATION

##### Pour les dégâts des eaux

Lancé en octobre 2023, l'indemnisation simplifiée dégât des eaux – ISI DDE - est né de la volonté du Groupe Matmut de repenser et de simplifier l'ensemble de ses processus d'indemnisation au bénéfice de ses assurés. Ce parcours facilite ainsi le traitement des sinistres Dégât des eaux, qui représentent un sinistre Habitation sur deux à la Matmut. Il permet aux sociétaires de réaliser leur déclaration de sinistre DDE à tout moment et en tous lieux, via leur espace personnel ou l'application Ma Matmut, et de percevoir immédiatement, sous conditions, le montant de l'indemnité qui leur est due.

##### Pour les sinistres grêles

La prise en charge des véhicules endommagés par la grêle est optimisée, permettant un règlement plus rapide des indemnités. Grâce à un expert unique, le réseau d'expertise KPI GROUPE, et deux acteurs majeurs du Débosselage Sans Peinture (PDR-Team France et France Débosselage), les services de la Matmut coordonnent les actions dans les zones

fortement touchées par la grêle. Dans les jours suivant un événement majeur, des plateformes temporaires sont implantées et permettent d'organiser efficacement, expertise et mise en réparation.

### **Pour les bris de glace**

Pour un meilleur accompagnement, la Matmut simplifie les démarches de ses assurés en cas de sinistre bris de glace. Les conseillers et gestionnaires de sinistres peuvent en effet prendre directement rendez-vous pour lui auprès d'un réparateur glacier agréé. L'assuré choisit le lieu et la date du rendez-vous et ne supporte aucune avance de frais : le réparateur glacier envoie directement la facture à la Matmut. Une démarche « gagnant – gagnant » pour le sociétaire et le collaborateur Matmut : plus simple et plus rapide pour tous.

### **L'INTEGRATION DE LA DURABILITE DANS TOUS LES METIERS**

La Matmut lancera ainsi l'avantage éco malin au 1er janvier 2025, réduction tarifaire en contrepartie de l'engagement des sociétaires éligibles en faveur d'une réparation automobile éco responsable dans son réseau de réparateurs agréés.

### **Favoriser l'économie circulaire en privilégiant la réparation des biens sinistrés**

La Matmut a conclu un partenariat avec Valused, distributeur de pièces d'occasion et reconditionnées dans le domaine de la réparation automobile. L'objectif est de favoriser l'utilisation des Pièces Issues de l'Economie Circulaire (PIEC) et ainsi réduire l'impact sur l'environnement. Concrètement, Valused aide les professionnels de la réparation automobile à se procurer les pièces préconisées par l'expert. Grâce à une application, les réparateurs visualisent immédiatement la disponibilité des pièces et bénéficient d'une livraison sous 24h. Un plus en faveur du pouvoir d'achat de nos sociétaires :

- La réparation du véhicule devient plus souvent possible « économiquement », en raison du prix moins élevé des pièces d'occasion ;
- Le coût des sinistres est maîtrisé, réduisant l'impact sur les cotisations.

### **Sensibiliser 100 % des salariés aux enjeux climatiques, un investissement inédit et essentiel**

Concernant les thématiques transversales du plan « Objectif : Impact ! » sur la durabilité, le groupe a mis en place un plan de décarbonation, a poursuivi la mise en œuvre de la réglementation CSRD, pour toujours mieux inclure nativement ce sujet dans ses processus et ses projets.

Le Groupe Matmut est directement impacté par l'urgence climatique et ses conséquences. Il fait le choix inédit d'investir dans l'explication des causes et des conséquences du dérèglement climatique sur la faune, la flore et l'humanité, auprès de ses 6500 collaborateurs d'ici 2026. Une sensibilisation déclinée au travers de la Fresque du Climat et d'un module de formation digital.

### **COMPRENDRE ET MESURER LES IMPACTS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

#### **L'IA au service de l'analyse des dommages**

Dans la prise en charge des sinistres Grêle, la Matmut s'implique dans une solution innovante en collaboration avec ses partenaires : la société de débosselage agréée PDR-Team France et le réseau d'expertise KPI Groupe. Pour faciliter, accélérer la phase d'expertise et garantir une parfaite détection des nombreux impacts, le véhicule grêlé passe sous un portique joliment appelé « Colibri », un scanner mobile. Il permet d'affiner le chiffrage des dommages par l'expert grâce à l'analyse, par une intelligence artificielle, de ses images 3D.

### **ETRE UN ASSUREUR PREVENTEUR A PART ENTIERE**

#### **La prévention routière : un enjeu majeur pour la Matmut**

En 2024, le Groupe Matmut a réalisé de nombreuses actions pour sensibiliser le plus grand nombre aux risques routiers, parmi elles :

- Liberty Rider  
25 000 motards, bénéficient de l'abonnement offert à la version premium de l'application. Grâce notamment à la détection des chutes, l'alerte automatique des secours 24 h/24 et aux signalements des virages dangereux, la route est devenue plus sereine et plus sûre pour eux. En parallèle, la Matmut a continué à faire gagner, chaque mois, un équipement airbag dans l'espace Matmut de l'application pour protéger et sensibiliser les motards à l'intérêt de ces équipements de protection.
- Stages de conduite auto / moto  
Des stages 2 roues et 4 roues offerts à destination de différentes générations de conducteurs ont été proposées gratuitement tout au long de l'année : 10 formules variées répondant aux attentes de toutes et tous.
- Bilans de conduite individuels  
Une heure de conduite offerte avec un formateur professionnel pour gagner en sécurité lors de ses déplacements et bénéficier de conseils personnalisés, des webconférences sécurité routière...

- Application pour sauver des vies sur la route  
Travaux menés en 2024 avec Salvum pour le lancement de « Save my road », une application de formation aux risques et au secourisme routier à destination des jeunes. Des challenges, des jeux et des modules de formation qui permettent de gagner des récompenses et d'acquérir de nouvelles connaissances pour des déplacements plus sécurisés. Sortie prévue en 2025.

### La prévention des risques naturels : un autre axe majeur pour la Matmut

Changement climatique, risques naturels, impact environnemental... plus que jamais, la Matmut continue de se mobiliser et de s'engager aux côtés de ses sociétaires pour les aider à mieux anticiper et se protéger. Parce qu'aujourd'hui le rôle de l'assureur ne se limite plus uniquement à réparer et remettre l'assuré dans la situation antérieure au sinistre, la Prévention des Risques Naturels est un véritable outil mis à la disposition des assureurs au service des assurés.

Quelques chiffres sur les principales actions 2024 :

- 386 000 sociétaires ont reçu un mail de prévention personnalisé, en adéquation avec leur situation géographique et les événements climatiques qui se sont produits dans leur région afin de les conseiller au mieux.
- Le site matmut.fr a été enrichi de nouveaux articles sur les risques climatiques et de 7 vidéos en collaboration avec la DREAL de Normandie.
- 500 000 sociétaires composent le panel test d'alertes météo mis en place en mai 2023 en partenariat avec Prédicit Services, filiale de Météo France.
- Plus de 4 millions de SMS et d'email envoyés aux sociétaires concernés pour les alerter en temps réel sur l'imminence d'un événement climatique : inondation, submersion marine, orage, tempête, afin de les inviter à prendre les mesures de prévention nécessaires à la situation.
- 750 sociétaires éligibles, résidant dans le périmètre d'un plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), se sont vu proposer en lien avec la DREAL de Normandie et le dispositif MIRAPI, la réalisation d'un diagnostic gratuit de vulnérabilité de leur habitat. Réalisé par un expert préventionniste, salarié du Groupe Matmut, ce diagnostic permet de détecter les points de vulnérabilité au risque inondation et préconise les équipements et travaux nécessaires pour mieux protéger l'habitation et la rendre résiliente.
- Mise en place d'un crédit « prévention des risques naturels » à un taux avantageux, pour aider les sociétaires à mieux financer la réalisation de ces travaux de prévention.

## RESULTATS 2024

Les activités se répartissent pour près de 59% sur le segment automobile et près de 30% sur les segments habitation et garanties accidents de la vie.

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2024	2023	Variation 2024 2023	
Automobile	-56 160	-5 412	-50 749	-937,7%
Habitation	43 975	-55 055	99 030	179,9%
Accidents de la Vie	45 163	35 241	9 921	28,2%
Assistance	8 049	-5 397	13 446	249,1%
Protection juridique	32 897	30 994	1 903	6,1%
Professionnels	6 948	3 378	3 571	105,7%
Autres activités	1 131	1 989	-858	-43,1%
<b>Résultat de souscription</b>	<b>82 002</b>	<b>5 738</b>	<b>76 264</b>	<b>1329,1%</b>

Le résultat de souscription (toutes activités) s'améliore de 76,3 millions d'euros par rapport à 2023 (il passe de 5.7 millions d'euros à 82 millions d'euros).

## CONTROLE MATMUT SAM

Matmut Sam est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

## NOMS ET COORDONNEES DES AUDITEURS EXTERNES

NOM	ADRESSE
SEC Burette	9 Rue Malatiré, 76000 Rouen
Forvis Mazars SA	61 rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

## A2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Pour l'ensemble de ses activités, les résultats et principaux indicateurs à travers lesquels Matmut Sam appréhende sa performance sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Montants en K€	2024	2023	Variation 2024 2023	
Cotisations acquises brutes	2 053 998	1 902 229	151 769	8,0%
Charge de prestations brutes / provisions des contrats	- 1 640 168	- 1 715 694	75 527	-4,4%
Ratio prestations/cotisations	79,9%	90,2%		
Cotisations cédées	- 147 491	- 140 144	- 7 347	5,2%
Prestations / provisions cédées	81 335	202 561	- 121 227	-59,8%
Commissions réassureurs	1 329	811	518	63,9%
Produits de placement alloués	58 807	82 764	- 23 957	-28,9%
Frais	- 325 807	- 326 788	981	-0,3%
<b>Résultat technique - Toutes activités</b>	<b>82 002</b>	<b>5 738</b>	<b>76 264</b>	<b>1329,1%</b>
<b>Ratio combiné net (sur primes acquises)</b>	<b>98,8%</b>	<b>104,4%</b>		

L'amélioration du résultat technique de 76,3 millions d'euros par rapport à 2023, résulte notamment :

- de l'augmentation des cotisations de 151,8 millions d'euros (s'expliquant principalement par les revalorisations tarifaires appliquées entre 2023 et 2024),
- de baisse de la charge des sinistres de 75,5 millions d'euros, avec une sinistralité de l'année 2024 moins élevée qu'en 2023 notamment sur les périmètres climatique et catastrophes naturelles. Cette baisse de charge sinistres est néanmoins compensée par une évolution défavorable du résultat de réassurance (les traités étant moins activés) et d'un léger repli des produits financiers.

Le ratio combiné d'inventaire s'établit à 98,8%, en baisse de l'ordre de 6 points par rapport à 2023.

## A3 - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier s'établit à 86 millions d'euros en baisse par rapport à l'exercice précédent et en lien principalement avec la réalisation de plus-values sur 2024 avec la cession principalement de fonds et d'obligations.

en K€	2024	2023	2024-2023
Résultat Financier	86 404	119 067	-32 663

Le tableau ci-dessous détaille par classe d'actifs les différents éléments, composant le résultat financier comptable, complétés d'une vision économique (c'est-à-dire l'évolution de la richesse latente).

en K€	Revenus nets des Δ amortissements			PV Réalisées		
	2024	2023	2024-2023	2024	2023	2024-2023
Obligations	44 578	46 507	-1 930	2 660	-1 553	4 212
Actions	7 990	37 652	-29 662	0	2 940	-2 940
Fonds d'investissement	5 429	6 221	-792	21 629	28 850	-7 221
Trésorerie et dépôts	81	116	-35	0	0	0
Immobilier	12 678	16 395	-3 717	1 310	1 674	-364
<b>Total</b>	<b>70 755</b>	<b>106 891</b>	<b>-36 136</b>	<b>25 598</b>	<b>31 911</b>	<b>-6 313</b>

La variation des plus-values réalisées s'explique par des cessions de fonds et d'obligations sur l'exercice précédent.

## **A4 - RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES**

Matmut Sam n'exerce aucune autre activité que celle présentée précédemment. Néanmoins, son résultat net est également impacté :

- plus marginalement par d'autres produits et charges non techniques,
- par le résultat exceptionnel,
- et d'autres frais tels que la participation des salariés et l'impôt sur les sociétés.

Le poste « autres produits et charges » s'élève à -30,5 millions d'euros en dégradation de 17,9 millions d'euros. Ce constat résulte de la nette amélioration du résultat comptable entraînant la hausse du poste « impôt sur les sociétés ».

Montant en K€	2 024	2 023	Variation 2024 2023	
Autres éléments non techniques	141	-510	651	-127,6%
Participation des salariés	-19 040	-15 028	-4 012	26,7%
Résultat exceptionnel	-3 665	-553	-3 112	562,7%
Impôt sur les sociétés	-7 981	3 459	-11 440	-330,7%
<b>Total des autres produits et charges</b>	<b>-30 546</b>	<b>-12 632</b>	<b>-17 913</b>	<b>142%</b>

## **A5 - AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## **PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE**

### **B1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE**

#### **ADMINISTRATION ET DIRECTION DE MATMUT SAM**

Matmut Sam est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances. Il s'agit d'une société sans but lucratif qui n'a ni capital social ni actionnaires ou intermédiaires à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent l'administration, la gestion et le contrôle :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les sociétaires,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Directeur Général, nommé par le conseil d'administration.

Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont prévus aux statuts de l'entreprise et au règlement intérieur du conseil d'administration.

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE**

L'assemblée générale est compétente pour délibérer sur tout sujet qui lui est dévolu par la réglementation en vigueur et les statuts de l'entreprise et, en particulier, sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé, présentés par le Conseil d'administration.

Elle procède à la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration, ratification des cooptation ou renouvellement de membres sortants, délibère sur leur éventuelle révocation, et procède à la nomination ou au renouvellement des commissaires aux comptes.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est composé de 12 administrateurs nommés par l'Assemblée générale parmi les sociétaires et de 2 administrateurs salariés élus par le personnel de Matmut Sam.

Les administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la société, veillent à leur mise en œuvre et arrêtent les comptes annuels, approuvent les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

En sa qualité d'affiliée à la SGAM Matmut, le Conseil d'administration de Matmut Sam bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 4 Comités Spécialisés créés au niveau de la SGAM, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- du comité des nominations et rémunérations, en charge d'examiner les propositions de nominations et les conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants des entités du groupe,
- du comité éthique et durabilité, en charge du suivi des questions relative à l'éthique, la déontologie et des actions de l'entreprise en matière environnementale.

#### **LE DIRECTEUR GENERAL**

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration, sur proposition du Président. Il est chargé de la gestion exécutive de l'entreprise dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la Loi attribue expressément à l'Assemblée générale et au conseil d'administration.

Le directeur général s'appuie sur un comité exécutif qui l'assiste dans le pilotage de la gestion opérationnelle de la société. Le comité exécutif se compose de 12 membres. Il est également assisté d'un directeur général délégué nommé à cette fonction par le conseil d'administration sur sa proposition.

### LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Le principe dit des « quatre yeux » institue une double validation par les dirigeants effectifs des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à Matmut Sam dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités, avant qu'elles ne soient prises et mises en œuvre.

Trois dirigeants effectifs ont été nommés pour Matmut Sam : le Directeur général, le Directeur général délégué et le Directeur Assurance IARD.

### LES FONCTIONS CLES

Conformément à l'article L 354-1 du Code des assurances, Matmut Sam a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au directeur général :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au conseil d'administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit une fois par an les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique (PCPP) réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

## CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE SURVENU EN 2024

Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 23 mai 2024 a nommé à effet immédiat en qualité de censeur pour une durée indéterminée :

- Madame Isabelle HABASQUE en remplacement de Monsieur Jean-Paul BENOIT, démissionnaire,
- Monsieur Emmanuel RAME.

## DROITS ET PRATIQUES RELATIFS A LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE MATMUT SAM

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires de Matmut Sam.

### LES DIRIGEANTS

Les dirigeants de Matmut Sam bénéficient d'une rémunération composée d'une partie fixe et d'une éventuelle part variable attribuée, par le Comité Nominations et Rémunérations de la Sgam Matmut, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints sur la base d'objectifs fixés préalablement. Ces objectifs intègrent également des critères de développement durable, conformément aux engagements de la Sgam Matmut en matière de durabilité.

Le Comité Nominations et Rémunérations s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée, et préservent les intérêts et résultats à long terme de l'entreprise.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

### LES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs perçoivent des indemnités forfaitaires compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour l'entreprise, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des sociétaires de Matmut Sam.

## **B2 - EXIGENCES DE COMPETENCE, HONORABILITE ET DISPONIBILITE**

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs, les responsables des fonctions clés et les administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation et par l'entreprise.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil d'administration	Dirigeants effectifs
Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	Fonctions clés
Modèle économique	<b>Compétences communes à toutes les fonctions clés :</b> Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	<b>Gestion des risques :</b> Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	<b>Actuariat :</b> Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité  <b>Conformité :</b> Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité  <b>Audit interne :</b> Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

### ÉVALUATION DES COMPETENCES

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

### ÉVALUATION DE L'HONORABILITE

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

### ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITE

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés, disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, est réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

## **B3 - GESTION DES RISQUES**

### **ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES**

Pour mener à bien sa stratégie tout en maîtrisant ses risques, Matmut Sam a défini son cadre d'appétence au risque autour d'un nombre limité d'indicateurs lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses sociétaires.

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que Matmut Sam est prêt à prendre pour la poursuite de son activité et afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Le conseil d'administration approuve la stratégie de gestions des risques et fixe le cadre d'appétence aux risques. Il s'appuie sur trois comités spécialisés créés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectives :

- **Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA)** identifie, examine et évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de Matmut Sam. A ce titre, il effectue chaque année la revue de la cartographie des risques majeurs, examine les politiques écrites, les procédures d'identification, de gestion et de suivi des risques et les rapports prudentiels soumis pour approbation au conseil d'administration. Il veille aux activités de contrôle interne du Groupe et s'assure de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctives et plans d'action.
- **Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC)** examine les comptes périodiques du Groupe, la stratégie des placements financiers et veille au respect des orientations prises par le Groupe en matière de finance durable. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne.
- **Le Comité Ethique et Durabilité (CED)** veille à la mise en œuvre des exigences réglementaires relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption et traite les signalements reçus dans le cadre de la procédure d'alerte. Il suit les actions ou engagements du groupe en matière sociétale ou environnementale et s'assure de leur cohérence avec la stratégie RSE validée par le conseil d'administration.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent également sur les instances opérationnelles suivantes :

- **Le Comité de Pilotage Economique (CPE)**  
Ce comité examine les travaux d'évaluation des risques et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA et vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Matmut Sam avec les objectifs fixés.  
Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.
- **Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)**  
Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et à la maîtrise des risques, ainsi que ceux de contrôle interne. Il examine également les rapports narratifs réglementaires et les rapports d'activité des fonctions clés. Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Matmut Sam ainsi que les responsables de fonctions clés.
- **Le Comité Durabilité**  
Ce comité est en charge, sur le périmètre de la SGAM Matmut, d'examiner :
  - la stratégie de décarbonation du Groupe,
  - l'intégration de la durabilité dans les projets au sein de l'UES Matmut et des affiliés,
  - les rapports réglementaires durabilité,
  - les principaux projets en lien avec la durabilité et notamment le projet outil / data / process CSRD.

- **Le Comité financier**

Le comité définit la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique d'investissement, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin).

- **Le Comité technique Offres et produits (CTOP)**

Le comité examine les projets de création et d'évolution de l'offre produits et services des entités du groupe et, pour chacun d'eux, les propositions en matière de positionnement et de politique tarifaire, ainsi que le suivi des impacts sur la société des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par domaine de risques.

## ANIMATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Le pilotage effectif et quotidien du système de gestion des risques est assuré par la fonction de gestion des risques.

La fonction de gestion des risques a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels Matmut Sam peut être confrontée afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- assurer la solvabilité de Matmut Sam.

A ce titre, la fonction de gestion des risques :

- participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris sur les risques émergents, les risques en matière de durabilité et le processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité, et actualise le système de gestion des risques en conséquence,
- rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction de gestion des risques aux comités ci-dessus décrits permet de s'assurer de la bonne prise en compte des risques dans le schéma décisionnel et d'une bonne information des responsables de fonction clé, essentielle pour la bonne réalisation de leurs missions dans le système de gestion des risques.

Pour mener à bien ses missions, le responsable de la fonction de gestion des risques s'appuie sur :

- la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par domaine de risques, qui décrivent la gouvernance des risques et les macro-processus permettant de déployer le processus de management des risques. Elles sont révisées annuellement et approuvées par le conseil d'administration,
- les travaux relatifs aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général,
- la cartographie des risques majeurs qui décrit tous les risques auxquels est exposée Matmut Sam ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

## EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité fait partie intégrante du système de gestion des risques. Elle participe à la gestion prévisionnelle des risques et à l'évaluation de l'adéquation des fonds propres de l'entreprise. Matmut Sam utilise l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la direction sur sa stratégie, au travers des trois évaluations définies par l'article R.354-3 du code des assurances :

- son besoin global de solvabilité (BGS),
- le respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques,
- l'écart entre le profil de risque groupe et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis.

Les résultats de l'ORSA visent à s'assurer et garantir la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de Matmut Sam lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans la procédure ORSA.

## PROCESSUS ORSA REGULIER

Chaque année, le responsable de la fonction de gestion des risques supervise la réalisation des évaluations internes des risques et de la solvabilité, dans le respect de la procédure ORSA.

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction des évaluations :

**La Phase 1** a notamment pour objectif de procéder à des analyses rétrospectives et d'anticiper les impacts de nouvelles tendances et évolutions d'hypothèses techniques ou économiques depuis le dernier ORSA, grâce notamment à :

- ✓ la réalisation de mesures de sensibilité ponctuelles,
- ✓ des comparaisons des résultats de l'exercice N 1 avec les indicateurs prévisionnels N-1 de l'ORSA (backtesting).

L'évaluation du besoin global de solvabilité intègre les risques majeurs c'est-à-dire les risques les plus graves auxquels Matmut Sam est exposée du point de vue de ses dirigeants. Ces risques sont identifiés et évalués dans la cartographie des risques majeurs. Celle-ci fait l'objet d'une revue annuelle afin, notamment de tenir compte des risques émergents et des risques en matière de durabilité ainsi que de l'évolution éventuelle de leur criticité. La cartographie des risques majeurs, sert ainsi dans l'ORSA à enrichir la description du profil de risque et à élaborer des scénarios de stress adaptés à l'environnement économique et opérationnel de Matmut Sam.

Au cours de **la Phase 2**, des réflexions sont menées autour des scénarios envisageables. Le GPE coordonne les consultations et échanges internes permettant de formaliser de manière collégiale une proposition de scénarios central, alternatif et de stress techniques, financiers, opérationnels ou combinés, avec un descriptif détaillé des principes de chaque scénario et des hypothèses sous-jacentes.

Les résultats de ces premières réflexions sont restitués en Comité Pilotage Economique autour de la définition :

- des deux scénarios, construits sur des hypothèses de souscription, sinistralité, provisionnement, réassurance, économiques et financières :
  - Le scénario central, correspondant aux objectifs de développement et de performance du plan stratégique d'affaires de l'entité,
  - Le scénario alternatif, fondé sur des hypothèses différenciées par un contexte généralement moins favorable qui peut contraindre à des actions de gestion défensives.

Ces deux scénarios permettent de matérialiser, en norme prudentielle, une « aire des possibles » de trajectoire des indicateurs stratégiques de pilotage, traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique.

- des scénarios de stress, élaborés notamment à partir de :
  - la contribution de diverses parties prenantes internes à la Matmut,
  - la cartographie des risques majeurs,
  - une veille externe – par exemple des scénarios imposés par l'autorité de contrôle ou des scénarios envisagés par des pairs qui présentent un profil de risque similaire.

**La Phase 3** porte sur les évaluations et analyse des 3 composantes de l'ORSA (BGS, respect permanent des obligations de solvabilité et mesure de la déviation du profil de risque du groupe par rapport à l'utilisation de la formule standard). Les résultats des projections des scénarios central, alternatif et scénarios de stress sont confrontés au capital limite, défini dans la politique de gestion des risques.

En cas d'incohérence entre les évaluations prospectives et les orientations stratégiques, les résultats permettent de calibrer des alternatives possibles, actions correctives envisageables ou management actions qui sont construites sur la base d'une démarche collaborative avec les référents métiers. Les simulations ORSA présentées en CPE pour validation intègrent ces actions correctrices.

Au cours de **la phase 4** est rédigé le rapport qui présente notamment :

- le Profil de risque et le système de gestion des risques,
- les scénarios retenus,
- les résultats des projections et l'analyse de la solvabilité.

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes au groupe Matmut ou externes, qui entraînent une modification substantielle et significative du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles, de manière individuelle ou combinée.

L'appréciation de la matérialité de ces événements repose principalement sur des facteurs qualitatifs. Cette analyse qualitative peut intégrer, lorsque cela s'avère pertinent, une évaluation quantitative.

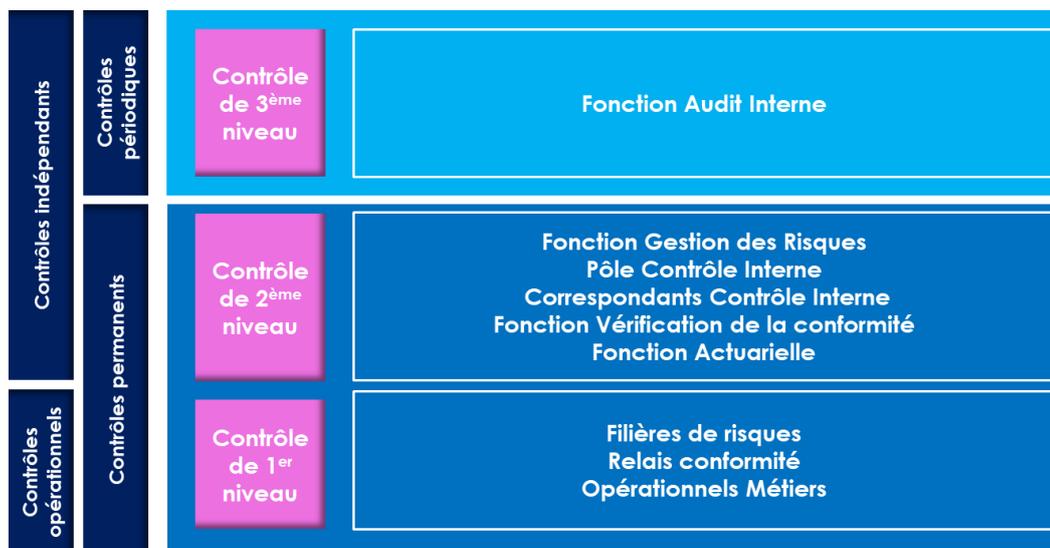
## **B4 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

### **DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

Le système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe vise à assurer le bon fonctionnement des services du groupe et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Il veille à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques grâce à la réalisation de contrôles, organisé autour de 3 niveaux distincts, synthétisé dans le schéma ci-dessous :



- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de Matmut Sam par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution.

Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :

- o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans.

- o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.

- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.5.

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

## LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

### DESCRIPTION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière,
- Durabilité.

La fonction de vérification de la conformité met en œuvre chaque année un plan de contrôle permanent et de suivi des risques. A l'issue de ces contrôles, elle préconise des plans d'actions visant à maîtriser les risques de non-conformité et optimiser la performance globale de Matmut Sam.

### ANIMATION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur juridique, conformité et contrôle du Groupe.

Pour veiller à la vérification de la conformité de Matmut Sam, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

## **B5 - FONCTION AUDIT INTERNE**

### **DESCRIPTION DE LA FONCTION AUDIT INTERNE**

La fonction « audit interne » est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la Sgam Matmut et des entités qui constituent celle-ci, dont Matmut Sam.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu'aux politiques, directives et stratégies en place,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité desdites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

### **ANIMATION DE LA FONCTION AUDIT INTERNE**

La fonction « audit interne » est incarnée par le directeur « groupe », responsable de la Direction de l'Audit Interne.

Elle élabore un plan d'audit pluriannuel, fondé sur les risques qui tient compte des propositions des différents dirigeants et responsables visés ci-dessus, dont ceux de Matmut Sam, ainsi que des responsables des fonctions clés « actuarielle », « gestion des risques » et « vérification de la conformité ». Ce plan est soumis à l'approbation du directeur général et du Comité d'audit & des comptes de la SGAM Matmut. Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces instances. Il fait l'objet d'une revue semestrielle.

L'indépendance de la fonction « audit interne » est garantie par :

- le rattachement hiérarchique du directeur de l'audit interne, au directeur général de la SGAM Matmut, et son rattachement fonctionnel au Comité d'audit et des comptes de cette même SGAM,
- l'absence de toute fonction opérationnelle exercée par les auditeurs, par ailleurs astreints au secret professionnel.

Ces caractéristiques donnent à la direction de l'audit interne un pouvoir d'investigation étendu, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec tous les collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la constituent.

Le responsable de l'audit interne a l'obligation d'informer le directeur général et le Comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut de toute remise en cause de cette indépendance.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée notamment par :

- l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA),
- les compétences techniques variées dont disposent les auditeurs, entretenues et développées au travers de la formation continue,
- des règles d'affectation des auditeurs sur chaque mission, et ce de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité,
- la supervision de chaque mission par le responsable de l'audit interne lui-même et /ou son adjoint,
- la mise en œuvre des recommandations sous la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

Le responsable de l'audit interne rend compte mensuellement au directeur général et à chacune de ses réunions au Comité d'audit et des comptes de la SGAM Matmut, de l'état d'avancement et des conclusions des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations. Ces sujets donnent lieu également à des échanges avec les dirigeants et responsables de Matmut Sam. pour les aspects qui les concernent.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction « audit interne » sont formalisés dans une politique et une charte dédiées.

## **B6 - FONCTION ACTUARIELLE**

### **DESCRIPTION DE LA FONCTION ACTUARIELLE**

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance,
- contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

### **ANIMATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE**

La fonction actuarielle est incarnée par le Directeur responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

## **B7 - SOUS-TRAITANCE**

Matmut Sam confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

### **POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE**

L'externalisation de ces activités expose Matmut Sam à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, Matmut Sam a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- contractualisation avec le sous-traitant,
- suivi et contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- reporting au Comité des Risques et du Contrôle Interne (CRCI) et au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en deux catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants.

### **SOUS-TRAITANCE DES ACTIVITES OU FONCTIONS OPERATIONNELLES IMPORTANTES OU CRITIQUES**

Les activités importantes ou critiques que Matmut Sam externalise sont listées ci-dessous :

Types d'activités externalisées		Ressort territorial
Assurances	Gestion de l'assistance	France
	Gestion des sinistres	France
	Souscription/Gestion des contrats	France
Financier	Gestion d'actifs financiers	France
SI	Échange de données informatisées	France
	Gestion de la relation client	France
	Maintenance matériel / logiciel	France
	Tarifification	Israël
	Développement informatique	France
	Contrôle GDA/PPE	France
Logistique	Archivage de dossiers de gestion	France
	GED de courriers entrants	France

Matmut Sam n'externalise aucune fonction clé (hors intragroupe).

## **B8 - ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE**

Le système de gouvernance Matmut Sam, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

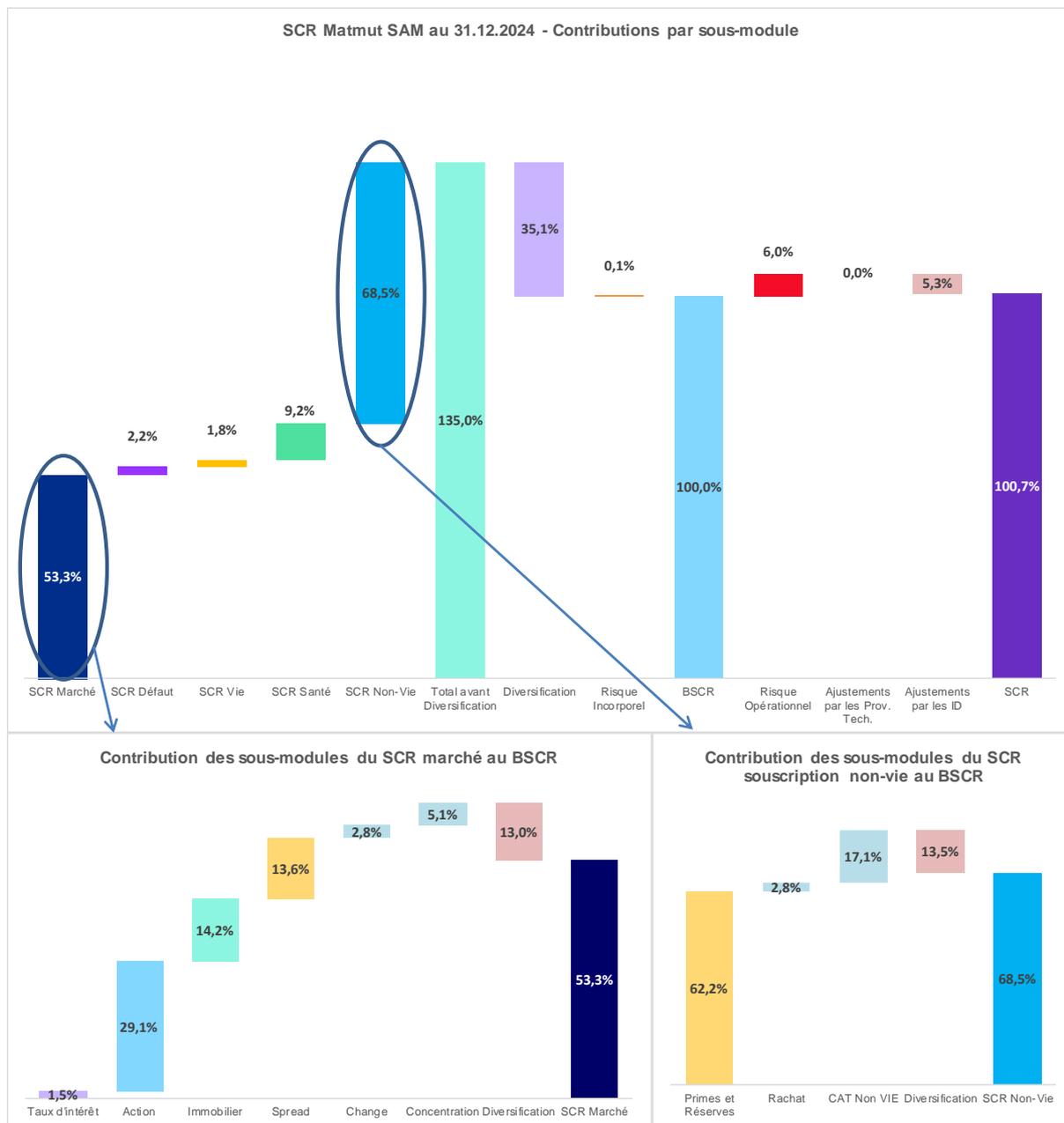
## **B9 - AUTRES INFORMATIONS**

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

## PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

Les risques auxquels Matmut Sam est exposée sont suivis et gérés dans la limite du cadre d'appétence aux risques qui se définit comme le niveau de risque agrégé que l'entreprise accepte de prendre pour mener à bien sa stratégie tout en préservant sa solvabilité et sa solidité financière.

Le profil de risque, déterminé par le SCR, est composé comme suit :



Les risques les plus importants sont :

- **Le risque de souscription**, qui représente 79,5% du total du SCR de base (BSCR), essentiellement axé sur la non-vie (68,4%). Il porte principalement sur le risque de primes et réserves attaché à l'assurance automobile et habitation.
- **Le risque de marché**, qui représente 53,3% du total du SCR de base (BSCR). A l'intérieur de ce risque, le portefeuille actions porte le poids le plus significatif (29,1%) du fait de la proportion des actifs soumis à ce risque dans le total des placements ainsi que par le niveau de choc appliqué sur ce type d'actifs.

Le risque de contrepartie est mineur (2,2%), et provient majoritairement des créances sur les réassureurs.

Enfin, la diversification entre les modules de risques représente 35,1% du SCR de base (BSCR).

## **C1 - RISQUE DE SOUSCRIPTION**

### **EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

Le risque de souscription est très majoritairement un risque de souscription « Non-Vie » et plus accessoirement des risques « Santé » et « Vie », du fait de la présence de garanties couvrant les dommages corporels dans les contrats.

#### **COMPOSITION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

##### **► Risque de souscription Non-Vie**

Ce risque couvre la quasi-totalité des engagements assurantiels de la mutuelle du fait de l'orientation de son activité principalement sur les lignes d'activité (LoB) Automobile, Responsabilité Civile, Dommages.

Il représente environ 86% du total de ces 3 sous modules de risques.

Il comporte à la fois un risque de primes et de réserves ainsi qu'un risque de catastrophe. Ce risque de catastrophe est net de la réassurance souscrite. Dans ce module, le risque de mitigation n'est pas pris en compte ; il en est tenu compte dans le risque de contrepartie.

##### **► Risque de souscription Santé**

Ce risque correspond aux engagements au titre des garanties de dommages corporels incluses dans les contrats IARD et les garanties des contrats en assurance de personnes (Accidents de la Vie).

Il représente environ 12% du total de ces 3 sous modules de risques.

Comme pour le risque non-vie, le risque santé est couvert par de la réassurance ; le montant de capital nécessaire à la couverture de ce risque est donc également en net de réassurance.

##### **► Risque de souscription Vie**

Ce risque correspond aux rentes en service issues des contrats non-vie (Indemnisation des dommages causés à des tiers).

Il représente environ 2% du total de ces 3 sous modules de risques.

### **DEMARCHE DE DURABILITE**

Matmut Sam s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par type de bien, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques, notamment le risque climatique, et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs fixés avec la Direction de la SGAM Matmut et le Conseil d'administration de la société.

### **CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

Compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Sam (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

### **ATTENUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION**

Les risques de souscription non-vie sont couverts par des traités de réassurance qui portent sur les survenances sinistres les plus volatiles comme les aléas climatiques y compris catastrophes naturelles, les incendies graves ou les risques de responsabilité civile.

Ainsi, Matmut Sam dispose d'un programme de réassurance permettant de couvrir les risques pouvant présenter des effets de cumul de survenance annuelle (notamment les risques climatiques, les risques de tempête et autres

manifestations des forces de la nature ainsi que les risques de catastrophes naturelles) et / ou d'intensité (spécialement la responsabilité civile auto et non auto ainsi que les risques incendie).

La maîtrise des risques sur le portefeuille non-vie s'appuie également sur l'application des règles de sélection a priori et a posteriori sur une analyse des évolutions des profils de risques du portefeuille, sur l'analyse de la sinistralité constatée (fréquence et intensité) et sur la projection des évolutions probables de cette sinistralité (incluant l'environnement juridique, réglementaire ou de marché ainsi que les évolutions de produits).

## SENSIBILITE AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Matmut Sam réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

Le scénario de stress « technique » intègre des chocs de période de retour élevées. Malgré ces chocs, le ratio de solvabilité reste à un niveau supérieur au seuil réglementaire de 100%.

## DEPENDANCE ENTRE LES RISQUES

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard, en prenant en compte les matrices de corrélation. Des tests réalisés sur la base de la situation au 31 décembre 2024 permettent d'établir que le ratio de solvabilité s'élevant à 176% serait porté à 307% dans une hypothèse assez probable de non corrélation et à 87% dans une hypothèse très improbable de corrélation totale.

Ces résultats montrent une forte volatilité de la formule liée aux corrélations. Toutefois, même en présence d'une hypothèse non réaliste de corrélation totale des risques, le ratio de solvabilité reste relativement proche du seuil réglementaire des 100%.

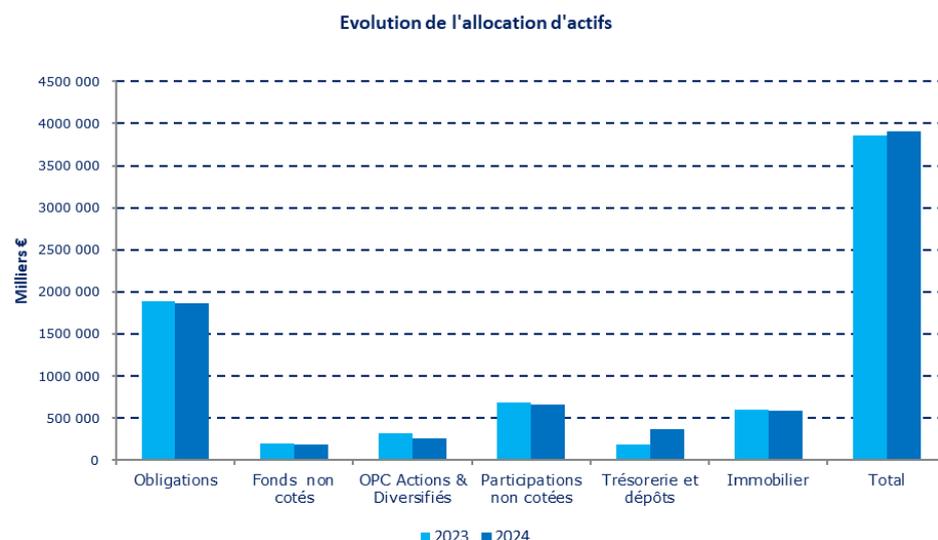
## C2 - RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

## EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 3 903 millions d'euros contre 3 853 millions d'euros en 2023. Cette hausse s'explique par l'évolution des marchés sur la période avec la baisse des taux sur les emprunts d'états périphériques, la contraction des spreads de crédit, la repentification des courbes des taux ainsi que la hausse des marchés actions

La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille et est stable sur 2024. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct (avec également une part de fonds de diversification obligataire : dettes privées, haut rendement, etc...). Le rating moyen du portefeuille est de « A » pour une maturité moyenne de 11.5 ans.

La poche OPC actions & diversifiés est en baisse suite aux cessions intervenues sur 2024. La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

## ✓ ESG

Matmut SAM met en place une approche portant sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). L'objectif de cette démarche est d'améliorer la qualité du portefeuille d'actifs, au regard de ces trois enjeux, tout en conservant sa performance sur le long terme.

Matmut SAM s'appuie essentiellement sur la politique d'Investissement Socialement Responsable (ISR) mise en place par le groupe OFI Invest qui gère environ 75 % de ses actifs au 31 décembre 2024.

Cette politique repose sur une liste d'enjeux génériques répartis en onze grandes thématiques déclinant les thèmes ESG et climatiques. La méthodologie d'analyse se fonde sur une approche sectorielle mettant l'accent sur les enjeux significatifs de chaque émetteur au regard de son activité et pouvant avoir un impact immédiat (ou différé) sur sa valeur. Sur cette base, chaque critère est pondéré afin d'obtenir l'évaluation globale de l'émetteur : sa note ESG.

À cette première évaluation, s'ajoutent d'éventuels malus, en cas de controverses non encore intégrées dans la notation des enjeux clés et bonus.

L'analyse des controverses ESG est réalisée au regard des principales conventions internationales, telles que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Une attention particulière est portée à l'engagement actionnarial des entreprises détenues en portefeuille via la formalisation d'une politique de vote et d'engagement dont l'objectif est de sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Concernant le changement climatique et plus précisément les risques de transition, OFI communique une analyse carbone des émetteurs et du portefeuille plus globalement, avec, d'une part, les émissions financées et d'autre part, l'intensité carbone du portefeuille.

En complément du suivi de ces émissions de gaz à effet de serre, Matmut SAM applique, sur la totalité de ses actifs gérés, l'ensemble des politiques d'exclusion mises en place par OFI Invest, qui concernent les exclusions sectorielles du charbon, tabac, armes non conventionnelles, le Pacte Mondial des Nations Unies, hydrocarbures non conventionnels, huile de palme et produits chimiques dangereux.

## COMPOSITION DU RISQUE DE MARCHÉ

Du point de vue « coût en capital réglementaire », l'allocation actuelle représente un SCR de marché de 548 millions d'euros au 31 décembre 2024 et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2024 (en K€)		
Risque de marché après diversification	548 605	100%
Risque Taux d'intérêt	15 345	3%
Risque Action	299 069	55%
Risque Immobilier	146 090	27%
Risque de Spread	140 268	26%
Risque de Concentration	52 185	10%
Risque de change	29 172	5%
Diversification	-133 523	-24%

## **CONCENTRATION DU RISQUE DE MARCHÉ**

En cohérence avec sa politique prudente d'allocation et de gestion de son portefeuille d'actifs financiers, Matmut Sam n'a pas identifié de concentration particulière des risques de marché.

## **ATTENUATION DU RISQUE DE MARCHÉ**

La Directive Solvabilité II définit les techniques d'atténuation des risques comme "toutes les techniques qui permettent aux entreprises d'assurance et de réassurance de transférer tout ou partie de leurs risques à une autre partie".

Matmut Sam n'a pas recours à des techniques d'atténuation du risque de marché.

## **SENSIBILITE DU RISQUE AU MARCHÉ**

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées. Les impacts de sensibilité aux taux et aux actions en termes de solvabilité sont évalués dans le cadre des travaux pour Matmut Sam comme toute entité affiliée à Sgam Matmut.

Ces scénarios de stress permettent de s'assurer de la capacité de Matmut Sam à servir ses engagements malgré des scénarios adverses.

## **C3 - RISQUE DE CREDIT**

Ce risque est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels Matmut Sam est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

## **EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT**

Matmut Sam est soumise au risque de crédit pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus particulièrement exposée au titre des expositions de type 1 du fait des contrats de réassurance souscrits pour la couverture de ces différents engagements et des avoirs en banque.

## **CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT**

Du point de vue de la réassurance, compte tenu de la diversification du portefeuille de réassureurs de l'entreprise, il n'est pas détecté de concentration importante sur les contreparties individuelles.

La diversification des réassureurs est formalisée via une limite d'engagement fixée à 20% de chaque programme, sauf cas particuliers. Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

## **RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT**

Au-delà de la limite d'engagement par réassureur évoquée ci-dessus, Matmut Sam met en œuvre les règles internes édictées dans la politique de réassurance Groupe visant à atténuer le risque de contrepartie.

## **SENSIBILITÉ AU RISQUE DE CRÉDIT**

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

## **DÉPENDANCE ENTRE LES RISQUES**

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base de la formule standard en prenant en compte des matrices de corrélation.

## **C4 - RISQUE DE LIQUIDITE**

L'exposition au risque de liquidité se caractérise par un niveau minimal de liquidité des actifs à différentes échéances (inférieures à 1 mois notamment) calibré de façon à pouvoir faire face à un besoin anormal de liquidité en lien, par

exemple, avec la survenance d'événements climatiques de type Lothar & Martin ou des gaps de trésorerie liés au non-paiement des primes.

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera.

Ainsi, l'allocation d'actifs retenue intègre cette contrainte de liquidité et son niveau d'illiquidité est suivi (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du pilotage du risque mensuel.

## **BENEFICES ATTENDUS SUR LES PRIMES FUTURES**

Matmut Sam détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par produit d'assurance, puis les réaffecte par ligne d'activité (LoB).

Au titre de l'exercice 2024, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élèvent à 91 millions d'euros.

## **C5 - RISQUE OPERATIONNEL**

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- Processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- Hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- Système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

## **EXPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL**

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 5,9% du SCR (ou 6,0 % du BSCR ou 4,2% du SCR hors diversification interne et absorption des impôts différés).

## **RISQUE D'OBSOLESCENCE DU SYSTEME D'INFORMATION**

Le système d'information constitue un actif clé de la performance, de l'indépendance et de la pérennité de l'entreprise dans la mesure où il contribue très fortement à la réalisation de son plan stratégique.

Un système d'information vieillissant dont la maîtrise technique et technologique globale est déficiente voire plus garantie expose l'entreprise à 3 risques principaux :

- désuétude des systèmes (dépendance vis-à-vis d'un fabricant/Editeur, évolutivité de la gamme, ...),
- limites techniques des systèmes et logiciels pouvant, à terme, ne plus permettre de satisfaire la stratégie métier,
- manque de compétences humaines disponibles pour opérer sur ces systèmes (administration et parc applicatif).

Les systèmes d'information sont des ressources stratégiques pour Matmut Sam, notamment pour assurer la continuité des services rendus aux sociétaires.

## **RISQUES CYBER**

Un cyber risque se définit comme toute atteinte au bon fonctionnement des systèmes d'information (basé sur les principes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité, de preuve).

Ce risque vise en particulier les scénarios d'ampleur impactant la cyber résilience, avec des conséquences significatives : interruption du SI, donc de l'activité, vol de données personnelles, rançon... Il peut être illustré par les scénarios suivants,

tirés des principes méthodologiques de l'EIOPA<sup>1</sup> permettant d'effectuer des tests de stress Cyber dans le milieu de l'assurance :

- Attaque par Ransomware,
- Déni de service,
- Fuite de données massive,
- Cryptojacking (Détournement de la puissance de calcul de la Matmut pour générer de la crypto-monnaie)
- Transaction non autorisée
- Indisponibilité de l'infrastructure de paiement,
- Indisponibilité d'un ou plusieurs centres de données.

### RISQUES LIES A LA QUALITE ET A L'EXPLOITATION DES DONNEES

Les données sont au cœur de l'activité d'assurance et représentent de ce fait un actif central et un point d'attention pour l'entreprise. Dès lors, le risque de non maîtrise de la qualité des données et celui lié à l'incapacité d'exploiter ces données (y compris via l'intelligence artificielle) représentent un enjeu primordial pour les besoins de maîtrise de l'activité courante et du pilotage.

Matmut Sam est soumise à la politique de qualité des données Groupe qui définit la gouvernance et les processus associés au contrôle des données. En particulier, il met en œuvre un ensemble de processus transverses d'identification, de documentation, d'évaluation et de contrôle des données visant à garantir la qualité des calculs des provisions techniques.

### RISQUES D'INADEQUATION DE LA GESTION DES PROJETS AUX ENJEUX DU GROUPE

Dans un contexte de transformation, disposer d'une gestion adaptée de ses projets constitue un enjeu majeur pour l'entreprise afin de répondre aux objectifs stratégiques qu'elle s'est fixée.

Nouvellement créée, la Direction du Pilotage de la Transformation a pour objectif de garantir une exécution sereine et conforme aux attendus de coûts, qualité et délais, des chantiers stratégiques, notamment à forte dimension transverse.

### RISQUES D'INTERRUPTION D'ACTIVITE

Les risques de sécurité considèrent également la crise et les ruptures importantes ou durables de l'activité (incendie, pandémie, panne informatique...), pouvant avoir un impact important sur les collaborateurs, les biens, les clients ou la réputation du Groupe.

Le dispositif de gestion des situations susceptibles de compromettre la continuité d'activité est formalisé dans la politique de gestion de crise et de continuité d'activité.

Elle vise les situations d'indisponibilité des SI, des Locaux, des Ressources Humaines et la défaillance d'un sous-traitant avec notamment l'élaboration d'un plan de gestion de crise et de continuité d'activité et d'un plan de secours informatique.

### RISQUES LIES A LA SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a déployé une politique de sous-traitance qui définit le processus d'identification et de contrôle des sous-traitants.

Les activités confiées à des tiers font l'objet d'un suivi particulier. Les moyens prévus pour pallier le risque de défaillance ou l'indisponibilité d'un sous-traitant sont formalisés dans les contrats. La Sgam assure un contrôle des activités sous-traitées via un dispositif qui s'appuie sur une cartographie des risques inhérents aux activités importantes et critiques déléguées. Il permet notamment de mettre régulièrement à jour la connaissance de l'organisation, des moyens techniques, humains, financiers et de contrôle des sous-traitants, d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et d'en préconiser le renforcement le cas échéant.

### RISQUES DE NON-CONFORMITE A LA REGLEMENTATION

Le risque de non-conformité se définit comme le risque auquel le Groupe est exposé en cas de manquement à des dispositions normatives pouvant entraîner une sanction judiciaire ou administrative, une perte financière significative ou porter atteinte à sa réputation.

Les nombreuses évolutions réglementaires demandent un ajustement permanent des processus afin d'être en conformité avec la réglementation. Ces évolutions et / ou ajustements peuvent demander des investissements importants.

---

<sup>1</sup> [https://www.eiopa.europa.eu/publications/methodological-principles-insurance-stress-testing-cyber-component\\_en](https://www.eiopa.europa.eu/publications/methodological-principles-insurance-stress-testing-cyber-component_en)

La mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité porte en priorité pour le Groupe sur 6 thématiques : Gouvernance – Ethique et déontologie – Données à caractère personnel – Sécurité financière – Protection de la clientèle et Durabilité (cf. infra § B.4).

## RISQUES DE FRAUDE

Le risque de fraude correspond au risque d'un acte intentionnel dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment de l'entreprise. Elle peut être liée à un tiers (ex : fraude à l'assurance) ou à un membre du personnel (interne).

Le Service Antifraude, Anti Blanchiment du Groupe assure une mission de pilotage, d'expertise et de coordination sur ce risque et son action est relayée au sein de chaque entité opérationnelle du Groupe.

## REDUCTION DU RISQUE OPERATIONNEL

Pour maîtriser ses risques opérationnels, Matmut Sam s'appuie notamment sur des dispositifs du groupe tels que :

- la mise en place et l'application de politiques dédiées : politique de contrôle interne, de conformité, de sécurité des systèmes d'information, de gestion de crise et de continuité d'activité, de qualité des données,
- la mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),

Le dispositif de gestion des incidents en place au sein de Matmut Sam consiste à identifier, collecter, analyser les incidents opérationnels afin de compléter le référentiel des risques opérationnels et d'objectiver l'évaluation et le suivi de ces risques.

La collecte des incidents et le suivi des plans d'actions concourent à l'amélioration continue des dispositifs de maîtrise du risque opérationnel.

- un plan de continuité d'activité, un dispositif de gestion de crise et un plan de secours informatique,
- la souscription de polices d'assurance de nature à réduire l'impact financier en cas de survenance des risques (cyber notamment).

## **C6 - AUTRES RISQUES IMPORTANTS**

L'identification de ces risques s'appuie sur la cartographie des risques majeurs du Groupe Matmut. Cette dernière revêt une dimension groupe, en ce sens elle est coordonnée avec les cartographies de risques Top Down des entités affiliées. Elle fait l'objet d'une revue annuelle et d'une présentation au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Outre qu'elle constitue un outil de la gestion des risques, la cartographie des risques majeurs participe :

- à la définition du plan stratégique du Groupe,
- à la description de son profil de risques,
- et à la définition des scénarios de stress de l'ORSA.

Parmi les 23 risques retenus (la plupart d'entre eux ont été décrits précédemment dans les parties C.1. « Risque de souscription », C.2. « Risques de marché », C.3. « Risque de crédit », C.4 « Risque de liquidité » et C.5. « Risque opérationnel »), les risques « stratégiques » sont :

- ✓ Liés au développement
  - Risques de mauvais choix de développement – Business model,
  - Risque de rupture ou d'échec d'un partenariat majeur existant,
  - Risque de permanence de la gouvernance et d'efficacité des plans de relève.
- ✓ Liés à l'environnement
  - Risque de réputation,
  - Risques environnementaux,
  - Risque d'environnement économique dégradé.

## RISQUES DE MAUVAIS CHOIX DE DEVELOPPEMENT – BUSINESS MODEL

Le Groupe Matmut, comme toute entreprise, développe ses activités dans un environnement économique, technologique, réglementaire, sociétal ... complexe et en mutation constante, nécessitant des adaptations permanentes de son business model.

Dans ce contexte, il est exposé à des risques de choix inadaptés de son modèle économique, d'absence ou de défaillance dans sa mise en œuvre, et au risque inhérent à l'intégration du risque de transition associé au risque de durabilité et au risque réglementaire dans sa stratégie.

Pour les entités qui opèrent sur le marché de l'assurance auto et habitation principalement, la modification des comportements et habitudes des consommateurs en lien avec le dérèglement climatique (développement du co-voiturage, de l'éco-partage, de l'utilisation des transports en commun, choix de la ruralité,...), les évolutions réglementaires (interdiction de la vente des véhicules thermiques et de la location de certains logements, développement des zones ZFE, économie circulaire sur les pièces détachées auto...), les nouvelles technologies (véhicules électriques, voitures autonomes,...) sont susceptibles d'impacter leur modèle d'affaires, leurs résultats et leur solvabilité.

Afin d'anticiper et maîtriser au mieux ces risques et adapter son business model, une veille stratégique, des mesures des impacts multidimensionnels des choix de développement par des analyses de risques (intégrant le risque de durabilité) en complément des projections économiques et financières des plans stratégiques sont réalisées de manière régulière.

## RISQUE DE RUPTURE OU D'ECHEC D'UN PARTENARIAT MAJEUR EXISTANT

La stratégie de développement du Groupe Matmut se traduit, pour ses entités, par la mise en œuvre de partenariats stratégiques permettant de proposer à ses assurés une offre de produits et services adaptée et répondant à ses besoins, et renforcer sa présence sur certains marchés.

S'ils sont porteurs d'opportunités, ces partenariats majeurs présentent des risques tels :

- des pertes financières liées au retard de la conclusion du contrat,
- des résultats commerciaux et/ou financiers en décalage par rapport au business plan initialement conçu,
- le non renouvellement ou la rupture du contrat.

Afin de limiter ces risques, un suivi de ces partenariats est effectué par le contrôle de gestion central avec la contribution des entités métiers, afin de piloter leur performance économique et technique, formuler puis mettre en œuvre les éventuelles actions de réorientation nécessaires, le cas échéant, avec la participation du partenaire.

## RISQUE DE PERMANENCE DE LA GOUVERNANCE ET D'EFFICACITE DES PLANS DE RELEVÉ

La taille du groupe, les partenariats, et la mise en œuvre du groupe prudentiel ont conduit le Groupe Matmut à déployer une démarche préventive pour assurer sa pérennité, adapter et renforcer la gouvernance et ainsi faire face aux enjeux de demain. Ainsi, le Groupe :

- a élaboré et suit un plan de relève, un outil qui doit permettre de garantir la continuité de l'organisation en identifiant les postes clés, en mesurant le risque de défaillance des personnes qui les occupent et en mettant en œuvre les actions nécessaires pour en assurer la succession,
- suit la pyramide des âges des collaborateurs et des instances dirigeantes,
- a défini les règles garantissant une bonne articulation entre la gouvernance des entités juridiques et la coordination entre les dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés.

## RISQUE DE REPUTATION

La réputation est un actif stratégique pour le développement et la valeur du Groupe Matmut car elle contribue à asseoir sa notoriété auprès de ses assurés, du public, des consommateurs, des partenaires, fournisseurs et investisseurs.

Le risque de réputation, ou risque d'image, correspond à l'impact négatif que peut avoir une erreur de gestion et la communication associée, un mauvais positionnement en matière de durabilité, le choix d'un sous-traitant ou d'un partenaire sur l'image de l'entreprise, sa marque, son attractivité.

Le développement de l'usage des ressources, des services et outils numériques pour partager de manière instantanée un avis ou une information sur une entreprise accroît le risque d'image et de réputation.

Dans ce contexte, le Groupe s'est doté d'un dispositif de veille en temps réel de toute citation de son nom et de celui de ses filiales, sur l'ensemble des supports de communication : presse, forums, blogs, réseaux sociaux. Le cas échéant, le Groupe ou l'entité concernée met en place une cellule de crise afin de déployer des plans d'action et une communication de crise.

## RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le changement climatique expose le Groupe Matmut à des risques environnementaux qui se composent des risques suivants :

- le risque physique, résultant de l'augmentation de la fréquence et du coût des aléas climatiques sur les biens (inondations, sécheresses, grêles, ...) et des conséquences du réchauffement climatique sur le risque vie

(apparition de nouvelles maladies, de nouvelles zones affectées par des maladies chroniques telles que le paludisme, ...),

- le risque de transition, résultant du retard, de la défaillance ou de la survenance brutale des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone, compatible avec la transition écologique,
- le risque de responsabilité, correspondant aux dommages et intérêts qu'une personne morale devrait payer si elle était jugée responsable du réchauffement climatique induit (risques juridiques et de réputation) : liés aux impacts financiers des demandes de compensation de la part de ceux qui subissent des dommages dus au changement climatique, ainsi par exemple des investissements finançant le développement d'industries et d'activités polluantes ou fortement émettrices de GES ou l'assurance d'entreprises polluantes.

Les risques environnementaux ont un impact direct sur les organismes d'assurance et modifient ou amplifient des risques déjà identifiés : risques financiers liés à l'augmentation de la charge sinistre et à la réduction des couvertures de réassurance climatique, à la dépréciation de la valeur des actifs détenus auprès d'émetteurs considérés comme exerçant une activité polluante ou faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser voire interdire certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effet de serre (GES), perte de chiffre d'affaires, risque de pénurie de matières premières, risque de crise sanitaire, risques juridiques et de réputation.

Ces risques font l'objet d'un suivi dédié et régulier au travers d'indicateurs de développement, de rentabilité et de solvabilité.

#### RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Ce risque traduit le risque d'inflation élevée ou de stagflation, une reprise de la hausse des taux ou la pérennité de taux à un niveau élevé créant de forts impacts sur la charge sinistres (coûts moyens des réparations, de la main d'œuvre ..., des provisionnements), sur le taux d'impayés des cotisations ou sur la croissance du portefeuille, avec de moindres pare-feu en raison de marges de manœuvre limitées de la politique économique.

Face à ces risques stratégiques, le Groupe met en place des mesures d'atténuation tenant à la réalisation de veille, de mise en œuvre de processus de pilotage économique et de gestion des risques.

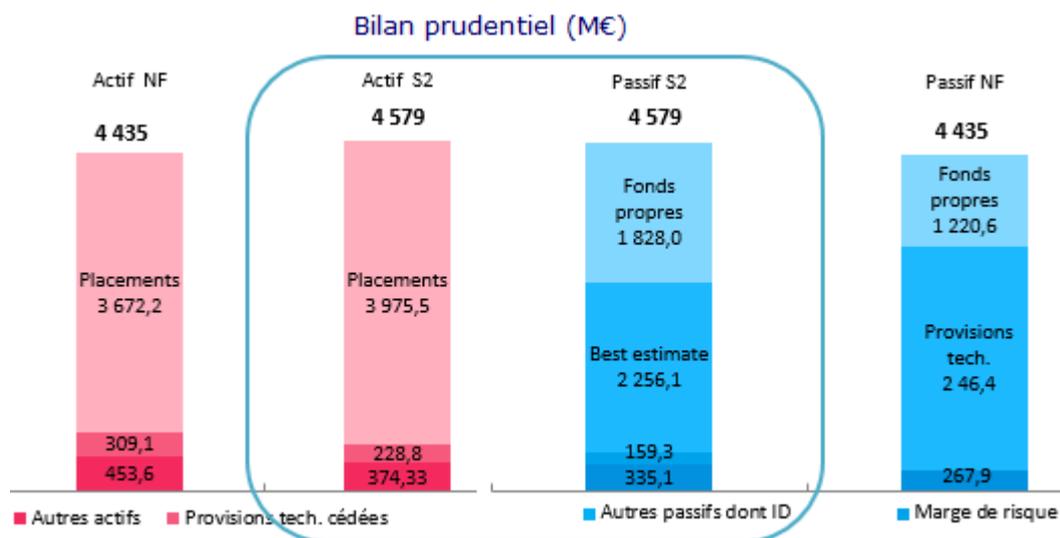
## **C7 - AUTRES INFORMATIONS**

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

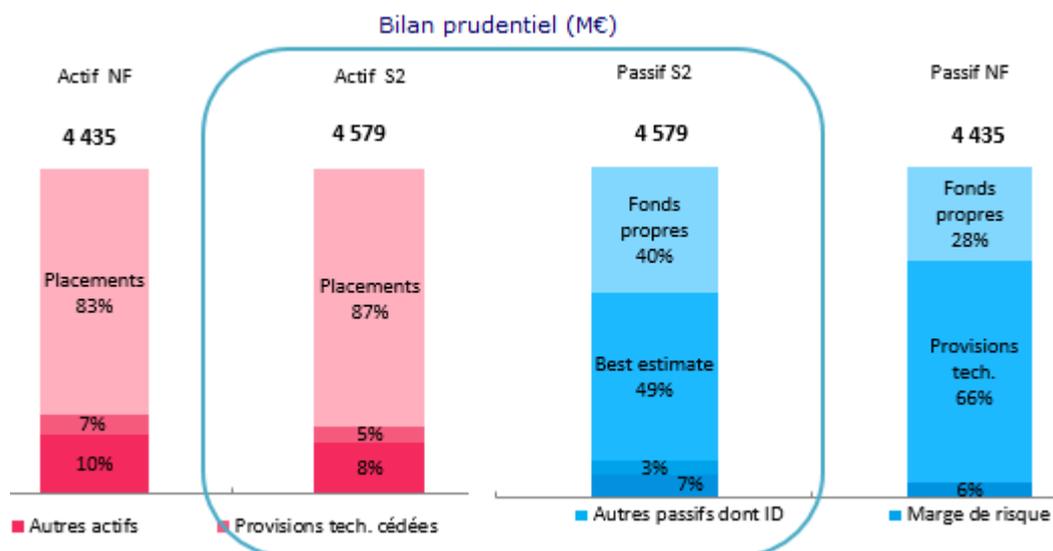
## PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Le bilan 2024 se compose :

- à l'actif de 87% de placements (y compris l'immobilier d'exploitation), de 5% de provisions techniques cédées et d'actifs divers pour 8%.
- au passif de 40% de fonds propres, 49% de best estimate, 3% de marge de risque et 7% d'autres passifs.



Les placements intègrent l'immobilier d'exploitation.



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	3 663 847	3 434 374	229 473
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	267 286	164 241	103 045
Participations	655 228	406 294	248 935
Actions	95 348	62 948	32 400
Obligations	1 734 199	1 933 494	-199 295
Fonds d'investissement	908 545	864 155	44 389
Dérivés			0
Autres	3 241	3 241	0
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	306 579	232 646	73 933
Provisions techniques cédées	228 839	309 132	-80 293
Prêts	5 106	5 174	-68
Impôts différés actif			0
Autres actifs	374 280	437 437	-63 157
Ecart d'acquisition			0
Actifs incorporels	1 296	50 850	-49 553
Dépôts auprès des cédantes	325	325	0
Créances nées d'opérations d'assurance	74 176	74 176	0
Créances nées d'opérations de réassurance	21 010	21 010	0
Frais d'acquisition reportés	0	13 603	-13 603
Autres créances	234 325	234 325	0
Trésorerie	16 849	16 849	0
Autres	26 299	26 299	0
<b>Total actif</b>	<b>4 578 652</b>	<b>4 418 763</b>	<b>159 889</b>
Provisions techniques (meilleure estimation)	2 256 134	2 946 448	-690 314
Marge de risque	159 347		159 347
Impôts différés passif	54 702		54 702
Dettes subordonnées			0
Engagements sociaux	38 374	9 653	28 721
Autres provisions	7 346	7 346	0
Autres dettes	234 710	234 710	0
Dettes financières	34 459	34 459	0
Autres	200 251	200 251	0
<b>Total passif</b>	<b>2 750 613</b>	<b>3 198 158</b>	<b>-447 544</b>
Excédent de l'actif sur le passif	1 828 038	1 220 605	607 433

## D1 - ACTIFS

### ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

#### DESCRIPTION DES BASES DE DONNEES

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Matmut Sam, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI Invest pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI Invest pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Invest lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus sont complétées par des données issues de logiciels d'information tels que Bloomberg et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été développé sous SQL. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

### Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un évènement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2). Une valorisation en normes prudentielles est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité).

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

### Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché.

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI Invest) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

### Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

### Analyse d'écart entre les évaluations normes françaises et normes prudentielles

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en euros	3 663 847	3 434 374	229 473
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre	267 286	164 241	103 045
Participations	655 228	406 294	248 935
Actions	95 348	62 948	32 400
Obligations	1 734 199	1 933 494	-199 295
Fonds d'investissement	908 545	864 155	44 389
Dérivés			0
Autres	3 241	3 241	0

## AUTRES ACTIFS

### METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les écarts d'acquisition (ou goodwill) et les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en normes prudentielles. Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise. La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

## IMPOTS DIFFERES ACTIFS

(cf. partie E1)

## AUTRES POSTES

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro en normes prudentielles.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est la valeur nette comptable.

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligataires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

## ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à la Sgam Matmut.

Sa mise en œuvre est sollicitée par toute entreprise affiliée dès que son ratio de couverture sur la base de son SCR devient inférieur au seuil de 110%.

L'aide apportée doit permettre à l'entreprise affiliée bénéficiaire de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de la Sgam Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2024.

## **D2 - PROVISIONS TECHNIQUES**

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par Matmut Sam pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

## PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Le tableau ci-après présente les provisions techniques en normes prudentielles, par ligne d'activité :

Montants en K€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes comptables	Normes prudentielles	Normes comptables
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques	638	3 441	0	0
	Meilleure estimation	360			
	Marge de risque	278			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	91 339	139 596	0	0
	Meilleure estimation	78 017			
	Marge de risque	13 322			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	1 091 035	1 327 675	9 311	25 244
	Meilleure estimation	1 041 131			
	Marge de risque	49 903			
Autre assurance des véhicules à moteur	Provisions techniques	159 845	165 544	890	873
	Meilleure estimation	126 040			
	Marge de risque	33 806			
Assurance incendie et autres dommages aux biens	Provisions techniques	546 030	654 129	191 134	245 673
	Meilleure estimation	508 114			
	Marge de risque	37 916			
Assurance de responsabilité civile générale	Provisions techniques	238 941	296 461	13 961	28 203
	Meilleure estimation	225 153			
	Marge de risque	13 788			
Assurance de protection juridique	Provisions techniques	14 861	46 084	0	0
	Meilleure estimation	10 487			
	Marge de risque	4 373			
Assurance d'assistance	Provisions techniques	20 325	22 718	13 542	9 138
	Meilleure estimation	17 095			
	Marge de risque	3 230			
Assurance de pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	557	676	0	0
	Meilleure estimation	514			
	Marge de risque	44			
Autres assurances / réassurance	Provisions techniques	251 910	290 125	0	0
	Meilleure estimation	249 223			
	Marge de risque	2 687			
<b>TOTAL</b>	<b>Provisions techniques</b>	<b>2 415 481</b>	<b>2 946 448</b>	<b>228 839</b>	<b>309 132</b>
	Meilleure estimation	2 256 134			
	Marge de risque	159 347			

En normes prudentielles, les provisions techniques brutes, marge de risque comprise, s'élèvent à 2,416 milliards d'euros (contre 2,946 milliards d'euros en normes françaises). Les provisions cédées en réassurance sont de 229 millions d'euros (contre 309 millions d'euros en normes françaises) ; soit un taux de cession global de 9,5% (10,5% en normes françaises).

### BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Les provisions techniques regroupent :

- Le best estimate de primes,
- Le best estimate de sinistres,
- La marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimates de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs. Conformément aux spécifications techniques, les créances de réassurance « best estimate » sont ajustées du risque de contrepartie.

### FACTEURS DE DURABILITE ET RISQUES DE PROVISIONNEMENT

En matière d'assurance non-vie, et plus particulièrement d'assurance automobile et habitation, le provisionnement peut être impacté par les événements climatiques nombreux et violents, entraînant des dommages sur les biens assurés et générant un niveau de charge sinistres significatif. Les sinistres générés par des événements de cette nature font l'objet d'un suivi spécifique ainsi que le provisionnement en résultant.

Concernant ces risques climatiques et notamment les catastrophes naturelles de type sécheresse, des modélisations spécifiques sont développées à partir de différentes données (notamment externes) afin de mieux appréhender le risque et le niveau de provisionnement à mettre en œuvre (Publications CCR, BRGM, MRN...).

Par ailleurs, Matmut sam met en œuvre des préconisations à l'intention des sociétaires, en vue de limiter l'impact de certains sinistres sur l'environnement. Celles-ci vise notamment à inciter à la réparation des pièces plutôt qu'au remplacement (notamment concernant les pare brises), à l'utilisation de pièces d'occasion au lieu de pièces neuves ...

## SEGMENTATION

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en normes françaises qu'en normes prudentielles.

## BEST ESTIMATE

Pour les activités « Non Vie » (IARD et Santé), les provisions best estimate sont déterminées en distinguant :

- Le best estimate de primes : celui-ci est calculé au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement n'est envisageable (révision des cotisations, résiliation)
- Le best estimate de sinistres : cette provision prend en compte tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Pour ces deux évaluations, après détermination des différents flux constitutifs de ces provisions (cotisations, prestations, recours, frais...), à l'aide de méthodologies actuarielles standards, l'actualisation est effectuée avec la courbe des taux retenue – au 31 décembre 2024 - fournie par l'EIOPA, sans ajustement.

## MARGE DE RISQUE

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » : elle est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR futurs actualisés. La méthode utilisée par Matmut Sam consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR, hors marché, sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

## NIVEAU D'INCERTITUDE LIE A LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

Il porte principalement sur l'évolution de l'inflation et des taux d'intérêts, mais également la réglementation et la jurisprudence en matière d'indemnisation.

## MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE REASSURANCE

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Matmut Sam n'a recours à aucune des mesures, prévues par la réglementation, améliorant sa solvabilité :

- ni transitoires (sur les provisions techniques, sur les taux et sur les chocs actions),
- ni permanentes (correction pour volatilité, paramètres spécifiques propres – USP – appliqués à son profil de risque, ...) auxquelles elle est éligible.

### **D3 - AUTRES PASSIFS**

#### **METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION**

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en réglementation prudentielle. Les éventuels emprunts bancaires sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés. Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

#### **IMPOTS DIFFERES PASSIFS**

(cf. partie E1)

#### **AUTRES POSTES**

Les dettes pour dépôts espèces des réassureurs, les dettes nées d'opérations d'assurance et les dettes nées d'opérations de réassurance sont valorisées à la valeur comptable. En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

#### **ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS EN NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES**

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires mais mentionnés en annexe.

#### **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à Sgam Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2024.

### **D4 - METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES**

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

### **D5 - AUTRES INFORMATIONS**

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

## PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

### E1 - FONDS PROPRES

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique de gestion du capital du Groupe, faisant l'objet d'un réexamen au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration.

Matmut Sam gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

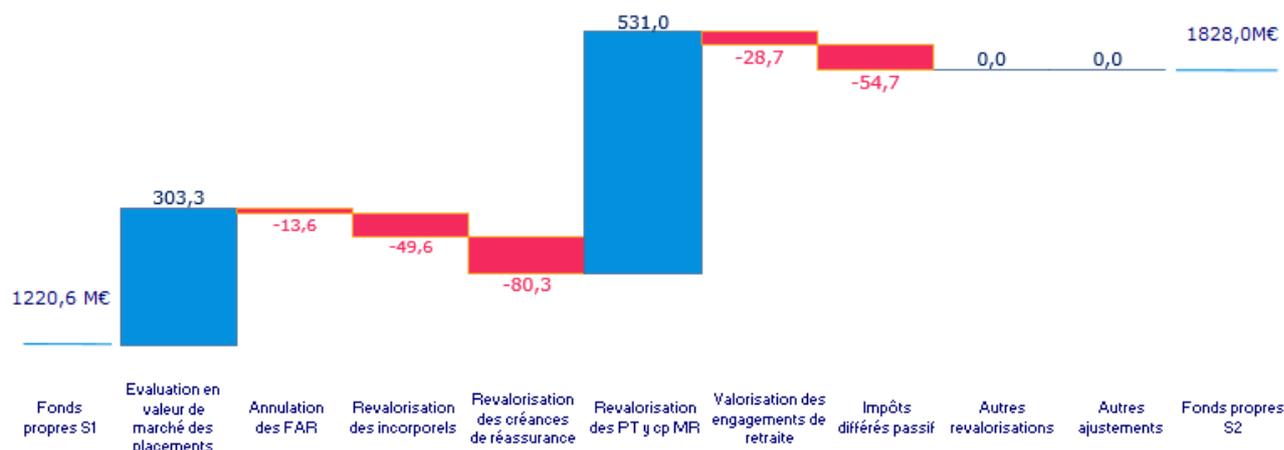
Les fonds propres économiques sont les suivants :

Montants en KC	2024	2023	Variation 2024 2023	
<b>Fonds propres</b>	<b>1 220 605</b>	<b>1 141 565</b>	<b>79 040</b>	<b>6,9%</b>
Capital en actions ordinaires			0	-
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			0	-
Fonds initial	200 000	200 000	0	0,0%
Réserves et résultat	1 020 605	941 565	79 040	8,4%
Dettes subordonnées			0	-
Intérêts minoritaires			0	-
Autres			0	-
<b>Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2</b>	<b>607 433</b>	<b>583 160</b>	<b>24 274</b>	<b>4,2%</b>
Evaluation en valeur de marché des placements	303 407	270 141	33 265	12,3%
Annulation des FAR	-13 603	-13 757	153	1,1%
Revalorisation des PT y compris MR	530 967	523 153	7 815	1,5%
Revalorisation des Créances de réassurance	-80 293	-110 033	29 740	27,0%
Réévaluation autres actifs	-49 621	-34 659	-14 962	-43,2%
Réévaluation autres passifs	-28 721	-29 751	1 030	3,5%
Impôts différés	-54 702	-21 934	-32 767	-149,4%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			0	-
<b>Fonds propres non disponibles pour le groupe</b>			<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2</b>			<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Fonds propres Solvabilité 2</b>	<b>1 828 038</b>	<b>1 724 724</b>	<b>103 314</b>	<b>6,0%</b>

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau qui suit. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

Montants en KC	2024	2023	Variation 2024 2023	
<b>Provisions techniques brutes y compris marge de risque</b>	<b>2 415 481</b>	<b>2 470 711</b>	<b>-55 230</b>	<b>-2,2%</b>
<b>Fonds propres de base</b>	<b>1 828 038</b>	<b>1 724 724</b>	<b>103 314</b>	<b>6,0%</b>
niveau 1 non restreint	1 828 038	1 724 724	103 314	6,0%
niveau 1 restreint			0	-
niveau 2			0	-
niveau 3			0	-
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR</b>	<b>1 828 038</b>	<b>1 724 724</b>	<b>103 314</b>	<b>6,0%</b>
niveau 1 non restreint	1 828 038	1 724 724	103 314	6,0%
niveau 1 restreint			0	-
niveau 2			0	-
niveau 3			0	-
<b>MCR</b>	<b>323 566</b>	<b>317 031</b>	<b>6 535</b>	<b>2,1%</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>565,0%</b>	<b>544,0%</b>	<b>20,9 pts</b>	
<b>Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR</b>	<b>1 828 038</b>	<b>1 724 724</b>	<b>103 314</b>	<b>6,0%</b>
niveau 1 non restreint	1 828 038	1 724 724	103 314	6,0%
niveau 1 restreint			0	-
niveau 2			0	-
niveau 3			0	-
<b>SCR</b>	<b>1 035 837</b>	<b>1 086 227</b>	<b>-50 390</b>	<b>-4,6%</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>176,5%</b>	<b>158,8%</b>	<b>17,7 pts</b>	

Le passage du bilan en normes françaises au bilan en normes prudentielles (en M€) s'effectue comme suit :



Le ratio de solvabilité 2024 s'élève à 176,5 % contre 158,8 % en 2023 (+ 17,7 points).

L'augmentation du ratio de solvabilité s'explique par la hausse des fonds propres (+ 103,3 millions d'euros) conjuguée à une baisse du SCR (- 50,4 millions d'euros).

### IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporaires entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporaires entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation NF/S2 :
  - o Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes Solvabilité 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
  - o Le taux d'imposition retenu pour 2024 est de 25,83% (taux de droit commun avec la contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
  - o Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et les normes Solvabilité 2 sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :
  - o Les éventuels impôts différés actifs sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
  - o Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée.

Matmut Sam comptabilise un solde net d'impôts différés passifs de 54,7 millions d'euros au bilan prudentiel 2024. En normes française, aucun impôt différé n'est constaté.

Montants en KC	Normes prudentielles	Normes françaises
Actifs d'impôts différés		
Passifs d'impôts différés	54 702	

## **E2 - CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS**

### **INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

Dans le cadre des trois évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Sam démontre que la formule standard est adéquate avec son portefeuille, tant pour ses activités d'assurance que pour ses actifs financiers.

Le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats, pour l'année 2024, sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en KC	SCR 2024	SCR 2023	Variation 2024 2023	
Risque de marché	548 605	581 845	- 33 240	-5,7%
Risque de défaut des contreparties	22 380	21 778	602	2,8%
Risque de souscription Vie	18 917	15 782	3 134	19,9%
Risque de souscription Santé	94 376	91 123	3 253	3,6%
Risque de souscription Non-Vie	705 144	695 848	9 296	1,3%
Diversification	- 361 540	- 362 975	1 434	-0,4%
Risque sur les immobilisations incorporelles	1 037	1 097	- 60	-5,4%
<b>SCR de base</b>	<b>1 028 919</b>	<b>1 044 498</b>	<b>- 15 580</b>	<b>-1,5%</b>
Risque opérationnel	61 620	63 663	- 2 043	-3,2%
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	-	-	-	-
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	- 54 702	- 21 934	- 32 767	149,4%
<b>SCR</b>	<b>1 035 837</b>	<b>1 086 227</b>	<b>- 50 390</b>	<b>-4,6%</b>
<b>MCR</b>	<b>323 566</b>	<b>317 031</b>	<b>6 535</b>	<b>2,1%</b>

Matmut Sam affiche un SCR de 1 035,8 millions d'euros, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non-vie.

Le SCR diminue de 50,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023, soit une évolution de -4,6%. Cette évolution est en grande partie expliquée par l'ajustement par les impôts différés, qui augmente de 32,8 millions d'euros (+149,4%). L'évolution négative du BSCR est principalement lié à :

- Une diminution du SCR de marché de 33,2 millions d'euros (-5,7%) par rapport à 2023,
- Le SCR souscription non-vie qui reste dans les mêmes proportions qu'en 2023 (+9,3 millions d'euros, soit +1,3%), liée principalement au SCR primes et réserves (+1,9%) et au SCR CAT (-3,4%).

Le MCR est de 324 millions d'euros, en hausse par rapport à l'année 2023 (+2,1%). Il représente 31% du SCR.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la directive Solvabilité 2 (4 millions d'euros) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même directive.

L'ajustement du SCR au titre de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève à 54,7 millions d'euros au 31 décembre 2024.

L'approche basée sur le taux d'imposition moyen est retenue pour le calcul de l'ajustement visant à tenir compte de la capacité d'absorption de perte des impôts différés.

Cette capacité d'absorption de perte des impôts différés est justifiée intégralement par la reprise de passifs d'impôts différés. Il n'est tenu compte d'aucun report de bénéfices d'exercices antérieurs ni de probables bénéfices économiques imposables futurs.

### **E3 - UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Sam qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E4 - DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE**

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Sam qui n'utilise pas de modèle interne.

### **E5 - NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS**

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Sam, y compris dans un contexte de chocs, couvrent ses exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

### **E6 - AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information supplémentaire n'est à mentionner relative à la gestion du capital de la mutuelle.

**Rapport sur la solvabilité  
et  
la situation financière**

**Matmut Sam**

**ANNEXE**

**ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS**

**Données au 31 décembre 2024  
en milliers d'euros**

		<b>Valeur Solvabilité II</b>
		C0010
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	1 296
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	306 579
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	3 663 847
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	267 286
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	655 228
Actions	R0100	95 348
Actions - cotées	R0110	12 803
Actions - non cotées	R0120	82 545
Obligations	R0130	1 734 199
Obligations d'État	R0140	587 720
Obligations d'entreprise	R0150	815 210
Titres structurés	R0160	331 269
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	908 545
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 747
Autres investissements	R0210	493
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	5 106
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	5 106
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	228 839
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	228 839
Non-vie hors santé	R0290	228 839
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	325
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	74 176
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	21 010
Autres créances (hors assurance)	R0380	234 325
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initiaux appelés, mais non encore payés	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	16 849
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	26 299
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>4 578 652</b>

<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	2 163 571
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 071 594
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	1 928 534
Marge de risque	R0550	143 060
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	91 977
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	78 378
Marge de risque	R0590	13 599
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	251 910
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	251 910
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	249 223
Marge de risque	R0680	2 687
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	7 346
Provisions pour retraite	R0760	38 374
Dépôts des réassureurs	R0770	4 624
Passifs d'impôts différés	R0780	54 702
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	33 693
Passifs financiers autres que dettes envers les établissements de crédit	R0810	766
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	62
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	11 627
Autres dettes (hors assurance)	R0840	183 938
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>2 750 613</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>1 828 038</b>

**S.05.01.02 - 01**
**Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens			
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
<b>Primes émises</b>																		
Brutes - assurance directe	R0110	8 680	195 099	348 173	745 845	413 608	101 877		80 494	166 148	213						2 060 136	
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		286	152		517											954	
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	38	392	3 351	9 291	46 249	846			87 324							147 491	
Nettes	R0200	8 642	194 993	344 974	736 554	367 876	101 031		80 494	78 824	213						1 913 600	
<b>Primes acquises</b>																		
Brutes - assurance directe	R0210	8 700	195 374	349 329	740 370	411 625	101 537		80 623	165 275	210						2 053 043	
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		286	152		517											954	
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	38	392	3 351	9 291	46 249	846			87 324							147 491	
Nettes	R0300	8 662	195 268	346 130	731 079	365 893	100 691		80 623	77 951	210						1 906 507	
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brute - assurance directe	R0310	83	31 470	381 745	554 218	215 112	48 076		18 462	81 870	67						1 331 103	
Brute - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		-19	-14			-4										-36	
Brute - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340			-3 612	-624	-3 868	2 232			87 207							81 335	
Nette	R0400	83	31 451	385 344	554 842	218 980	45 840		18 462	-5 337	67						1 249 732	
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>	<b>3 342</b>	<b>52 825</b>	<b>0</b>	<b>101 125</b>	<b>239 098</b>	<b>0</b>	<b>146 243</b>	<b>27 790</b>	<b>0</b>	<b>30 614</b>	<b>60 683</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>661 784</b>
<b>Solde - Autres dépenses / recettes techniques</b>	<b>R1200</b>																	
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>																<b>661 784</b>	

		Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010																
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030								249 223		249 223						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080																
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090								249 223		249 223						
Marge de risque	R0100								2 687		2 687						
Provisions techniques - Total	R0200								251 910		251 910						

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010																	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																		
<b>Meilleure estimation</b>																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brutes - total	R0060	-1 952	-21 984		12 080	29 898		6 861	206		-27 865	3 584	81					908
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					38		1 863			4 519							6 420
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 952	-21 984		12 080	29 860		4 997	206		-27 865	-935	81					-5 512
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brutes - total	R0160	2 313	100 002		1 029 051	96 142		501 253	224 946		38 352	13 511	433					2 006 003
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				9 311	853		189 271	13 961		9 023							222 419
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 313	100 002		1 019 740	95 289		311 983	210 985		38 352	4 488	433					1 783 584
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	R0260	360	78 017		1 041 131	126 040		508 114	225 153		10 487	17 095	514					2 006 912
<b>Total meilleure estimation - net</b>	R0270	360	78 017		1 031 820	125 149		316 980	211 191		10 487	3 553	514					1 778 072
<b>Marge de risque</b>	R0280	278	13 322		49 903	33 806		37 916	13 788		4 373	3 230	44					156 660
<b>Provisions techniques - Total</b>																		
Provisions techniques - Total	R0320	638	91 339		1 091 035	159 845		546 030	238 941		14 861	20 325	557					2 163 571
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330				9 311	890		191 134	13 961		13 542							228 839
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	638	91 339		1 081 723	158 955		354 896	224 979		14 861	6 783	557					1 934 732

**S.19.01.21 - 01 Accident**  
**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés) - Total activités non-vie**  
**(montant absolu)**

Année		Année d'évolution										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											65 271
N-9	R0160	569 950	202 324	45 039	22 775	19 153	12 459	15 485	10 847	8 651	6 371	
N-8	R0170	610 948	222 628	59 121	40 804	26 628	38 091	21 482	36 202	18 925		
N-7	R0180	606 711	222 186	51 735	28 826	27 695	30 805	23 099	28 802			
N-6	R0190	654 299	247 075	53 370	38 828	41 483	27 316	30 440				
N-5	R0200	644 261	279 961	71 161	39 241	24 802	24 121					
N-4	R0210	551 066	209 028	48 051	29 309	24 473						
N-3	R0220	654 036	259 495	54 436	33 792							
N-2	R0230	761 704	360 129	79 199								
N-1	R0240	754 620	334 105									
N	R0250	770 730										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0120	C0130
	R0100	65 271	65 271
	R0160	6 371	913 052
	R0170	18 925	1 074 830
	R0180	28 802	1 019 859
	R0190	30 440	1 092 810
	R0200	24 121	1 083 548
	R0210	24 473	861 927
	R0220	33 792	1 001 760
	R0230	79 199	1 201 032
	R0240	334 105	1 088 725
	R0250	770 730	770 730
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>1 416 228</b>	<b>10 173 543</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**  
**(montant absolu)**

Année		Année d'évolution										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											253 698
N-9	R0160		210 438	143 148	118 598	95 594	81 906	64 975	59 464	52 855	45 981	
N-8	R0170	466 539	250 668	206 078	172 342	160 792	135 456	131 448	98 023	83 571		
N-7	R0180	468 896	266 431	206 859	196 796	148 663	127 653	106 828	84 161			
N-6	R0190	487 667	256 611	213 753	191 704	163 324	141 145	115 638				
N-5	R0200	524 272	289 918	207 133	178 654	153 027	127 337					
N-4	R0210	455 390	216 794	163 113	141 055	112 915						
N-3	R0220	487 068	203 391	152 371	115 656							
N-2	R0230	689 933	397 322	297 893								
N-1	R0240	661 999	293 663									
N	R0250	644 655										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0120
	R0100	231 671
	R0160	41 355
	R0170	75 704
	R0180	76 617
	R0190	105 780
	R0200	116 416
	R0210	102 454
	R0220	105 115
	R0230	271 284
	R0240	268 646
	R0250	610 962
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>2 006 003</b>

**S.23.01.01 - 01**
**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initiaux, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	200 000	200 000		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	1 628 038	1 628 038			
Passifs subordonnés	R0140	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	1 828 038	1 828 038	0	0	0
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 828 038	1 828 038	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 828 038	1 828 038	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 828 038	1 828 038	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 828 038	1 828 038	0		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	1 035 837				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	323 566				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	1,76				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	5,65				

**S.23.01.01 - 02**
**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 828 038
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	200 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	1 628 038
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	90 964
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	90 964

**S.25.01.21**
**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	548 605	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	22 380		
Risque de souscription en vie	R0030	18 917	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	94 376	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	705 144	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-361 540		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	1 037		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>1 028 919</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		C0100
Risque opérationnel	R0130	61 620
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-54 702
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>1 035 837</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	0
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies – Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	0
Capital de solvabilité requis	R0220	1 035 837
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

<b>Approche concernant le taux d'imposition</b>		oui / non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	Oui

<b>Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés</b>		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	-54 702
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-54 702
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	-281 686

**S.28.01.01 - 01**

**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	318 332	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	360	8 642
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	78 017	194 993
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	1 031 820	344 974
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	125 149	736 554
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	316 980	367 876
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	211 191	101 031
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	10 487	80 494
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	3 553	78 824
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	514	213
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040
Résultat MCRL	R0200	5 234

**Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie**

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	249 223	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	323 566
Capital de solvabilité requis	R0310	1 035 837
Plafond du MCR	R0320	466 127
Plancher du MCR	R0330	258 959
MCR combiné	R0340	323 566
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	4 000
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>323 566</b>